



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Rapport sur le Développement Durable 2015

Communauté d'Agglomération
de La Porte du Hainaut



Sommaire

Introduction	4
Pourquoi un rapport sur le Développement durable ?	4
Les grands enjeux du territoire	5
Analyse thématique	10
La Communauté d'agglomération	10
Développement économique	13
Politique sociale, santé publique	17
Habitat	19
Culture et Sport	22
Énergie	25
Déplacements	30
Gestion des déchets	34
Cadre de vie, espaces naturels et biodiversité.....	36
Élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques	41
Gestion des projets et transversalité	41
Responsabilisation des citoyens, information, relations avec les parties prenantes.....	44

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,
CAPH : Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut,
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie,
CCRVS : Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe,
COMUE : Communauté d'Universités et d'Établissements,
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
EIE : Espace Info Énergie,
HQE : Haute Qualité Environnementale,
IREV : Institut Régional de la Ville,
MEL : Métropole Européenne de Lille,
PALME : Programme d'Action Labellisé pour la Maîtrise de l'Environnement,
PCAET: Plan Climat Air Énergie Territorial,
PDU : Plan de Déplacements Urbains,
PIG : Programme d'Intérêt Général,
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
PLH : Programme Local de l'Habitat,
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
PMR : Personnes à Mobilité Réduite,
PNR : Parc naturel régional,
PNRSE : Parc naturel régional Scarpe-Escaut,
RPLS : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux,
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale,
SIAVED : Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets,
SMIRT : Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport.

Introduction

Pourquoi un rapport sur le Développement durable ?

Les collectivités publiques de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de Développement durable¹. Au-delà de l'obligation légale, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut souhaite faire de ce rapport, établi chaque année depuis cinq ans, un des éléments de sa politique de Développement durable.

Outil de réflexion et d'information, ce rapport, en cohérence avec le nouveau *Pacte territorial* de la Communauté d'agglomération (voir page 7), doit permettre aux habitants des 46 communes, comme aux agents des différents services de l'Agglomération, de mieux comprendre en quoi l'action de la collectivité concourt à un fonctionnement durable du territoire.

Qu'est-ce qu'un territoire durable ?

Le présent rapport essaye de situer l'action de la Communauté d'agglomération dans ce contexte très large qui est celui des trois piliers du Développement durable : l'économique, le social et l'environnemental.

Ce serait en effet une erreur de limiter les critères de "durabilité" d'un territoire aux seuls **aspects environnementaux** : maîtrise des consommations d'énergie, économie des ressources et de l'espace, bonne organisation des déplacements, respect de la biodiversité et de l'environnement... On ne saurait parler de Développement durable sans prendre également en compte les **enjeux sociaux et économiques**.

Un territoire qui fonctionne durablement, c'est un territoire qui prend en considération à la fois l'environnement et le développement économique : c'est-à-dire la production de richesses et d'emplois, les équilibres sociaux et le bien-être de tous les habitants.

À qui s'adresse ce rapport ?

Ce rapport s'adresse d'abord aux élus et aux services, avec qui il a été élaboré. Il devrait leur permettre de mieux intégrer la prise en compte du Développement durable dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

Mais il est aussi un outil d'information et de sensibilisation pour tous les acteurs de l'Agglomération : citoyens, entreprises, agriculteurs, associations... Il peut, en effet, non seulement informer sur les politiques que met en œuvre la collectivité, mais aussi favoriser une prise de conscience et une implication de tous en faveur du Développement durable.

¹ Article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II). Ce dossier doit être présenté aux élus chaque année, lors du débat sur le projet du budget (décret n°2011-687 du 17 juin 2011).

Les grands enjeux du territoire

Élargissement du périmètre

Créée en 2001, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut regroupe aujourd'hui **46 communes**².

La Porte du Hainaut compte au total plus de **159 700 habitants**³ sur un territoire de **330 km²**.



² Depuis la fusion avec la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVS) le 1^{er} janvier 2014.

³ 159 706 habitants, très précisément, au 1/1/2016 (159 486 au 1/1/2015).

A. L'évolution du territoire

La Porte du Hainaut est caractérisée par une double empreinte : son histoire industrielle et la richesse de ses espaces naturels.

En son centre, le passé minier est très fort, en particulier dans le Denaisis. Le siège de la Communauté d'agglomération se situe à Wallers-Arenberg, site qui, avec ses chevalements emblématiques, est représentatif de l'activité minière qui a perduré pendant trois siècles. Ce patrimoine est aujourd'hui au cœur des projets locaux de réhabilitation, visant à redynamiser l'Agglomération après l'arrêt des activités minières, tout en gardant cette identité singulière.

Au nord et au sud, dominant la ruralité et les espaces naturels et agricoles. À partir de la frontière belge, 24 communes intègrent le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Cette particularité a été encore accentuée depuis le rattachement de la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (au 1^{er} janvier 2014).

L'eau est pareillement un élément important du territoire, à l'image des thermes de Saint-Amand-les-Eaux, de la mare à Goriaux et des eaux de l'Escaut, de la Scarpe et de la Sensée.

La population est particulièrement jeune : plus de la moitié des habitants de La Porte du Hainaut a moins de 30 ans.

Le tissu urbain se caractérise par un habitat individuel présent sous toutes ses formes, groupé ou isolé.



B. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

C'est un SCoT "Grenelle" qui a été réalisé sur l'arrondissement de Valenciennes couvrant le territoire de La Porte du Hainaut. Il a été approuvé le 17 février 2014.

Il avait obligation d'intégrer les composantes du Développement durable. En effet, les principales thématiques prises en compte dans ce document peuvent se résumer à :

- Préserver et valoriser des ressources naturelles et agricoles du Valenciennois à travers l'armature verte et bleue.
- Mettre en valeur des paysages et des éléments patrimoniaux structurants.
- Valoriser la qualité urbaine et paysagère du territoire et adapter la ville au changement climatique pour un cadre de vie plus durable.
- Développer la mobilité durable en optimisant les infrastructures de transport et les déplacements.
- Définir les objectifs et les principes de la politique de l'habitat.
- Renforcer l'attractivité économique du Valenciennois.

Et plus précisément sur la question de l'habitat mixte (logements, services et équipements de proximité), **le SCoT s'est fixé comme ambition de diviser par 2,5 le rythme de consommation des espaces agricoles** en prenant en compte les possibilités d'urbanisation dans les périmètres concernés et grâce aux opérations de rénovation de la ville.

2015 a été pour La Porte du Hainaut l'occasion de finaliser une étude visant à **quantifier et qualifier les possibilités de construction dans les enveloppes urbaines existantes**, afin de limiter d'éventuelles extensions sur les espaces agricoles, tout en donnant à chaque commune la possibilité de faire aboutir ses projets de développement.

Toutes les autres thématiques seront traitées dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui sera engagé dès début 2016 pour les 46 communes de La Porte du Hainaut. Ce PLUi sera un outil efficace pour atteindre les objectifs du SCoT et limiter l'étalement urbain.

Volet Instruction des autorisations d'urbanisme (ADS) :

Depuis le 1^{er} juillet 2015, La Porte du Hainaut a mis à la disposition de son territoire un service commun visant à assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui le souhaitent. Ce service permet de mutualiser les ressources spécifiques à ce type d'activité.

Dans le même temps, l'Agglomération a mis à disposition de ses communes un logiciel de traitement et de suivi des dossiers d'autorisation d'urbanisme dont les objectifs sont d'apporter une meilleure connaissance en temps réel de l'état d'avancement de chaque dossier et donc de pouvoir informer les demandeurs au mieux.

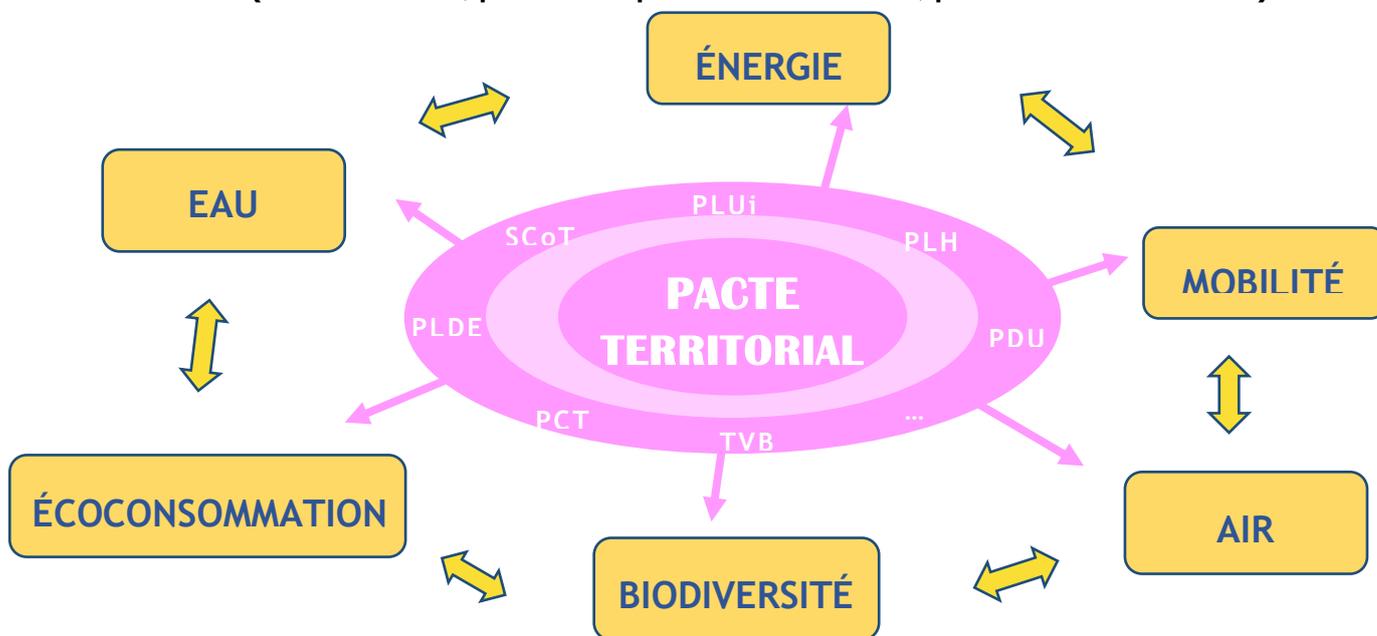
À partir des autorisations d'urbanisme, une évaluation annuelle de la consommation d'espaces agricoles pourra être faite. Un indicateur pourra éventuellement être mis en place d'ici deux ans.

C. Le Pacte territorial de La Porte du Hainaut

Les élus du Conseil communautaire ont adopté en octobre 2015 le principe de mise en œuvre du **Pacte territorial pour le Développement durable du territoire**. Ce Pacte, qui est une mesure forte du mandat, a pour objectif de fédérer les acteurs du territoire autour de projets qu'ils s'engagent à réaliser de façon individuelle ou collective selon la teneur des actions qui contribuent au rayonnement pérenne du territoire. Ces actions concernent un ensemble de thématiques phares : énergie, biodiversité, éco-consommation, mobilité, air et eau concourant à l'attractivité du territoire.

Le Pacte territorial est destiné à quatre cibles prioritaires que sont les communes, les entreprises, les agriculteurs et les habitants. Dans un premier temps (dès 2016), les réflexions s'adressent aux municipalités par une proposition d'actions volontaires que celles-ci souhaiteront s'approprier. L'adhésion au Pacte par voie délibérative précisera les déclinaisons communales en choisissant au moins une mesure par thème pour prétendre aux aides de La Porte du Hainaut (aides techniques et soutien financier selon les mesures).

Le Pacte territorial s'appuie sur un ensemble de politiques publiques (SCoT Grenelle, plan de déplacements urbains, plan climat territorial...).



Les projets valorisés concourent au développement pérenne du territoire tant au niveau social et économique qu'environnemental.

Mesure 1

La première action du Pacte territorial concerne le volet énergie avec le projet ambitieux de **réhabilitation énergétique performante des bâtiments publics** existants.

Durant l'été 2015, les communes ont reçu une enquête à compléter à propos de la consommation des flux (électricité, gaz, eau, carburant...) de leur patrimoine bâti, de l'éclairage public ainsi que des véhicules motorisés. Une analyse de ces données a permis de cibler les bâtiments les plus énergivores selon leur utilisation et leur occupation. Courant 2016, des audits seront entrepris sur ces bâtiments et le montage des dossiers (cahier des charges, subventions, etc.) sera effectué pour aboutir à un début des travaux en 2017.

D. La charte du Parc naturel régional (PNR)

Pression foncière importante, consommation d'espaces agricoles et naturels liés à la périurbanisation, déplacements en accroissement, biodiversité menacée... autant de défis que relèvent le Parc naturel régional Scarpe-Escout (PNRSE) et ses partenaires dont fait partie La Porte du Hainaut. Les orientations du PNRSE sont traduites dans la charte du Parc ; la Communauté d'agglomération apporte des réponses à ces orientations dans le cadre de ses compétences.

En effet, en adhérant au Parc naturel régional, les EPCI, comme les communes, acceptent librement de respecter les règles du jeu et les contraintes négociées entre tous les signataires de la charte et de mettre en œuvre le projet pour le territoire (24 communes de La Porte du Hainaut se situent sur le territoire du PNRSE).

En référence



Le logo du Parc naturel régional Scarpe-Escout est repris au fil du rapport pour signaler les actions et les opérations de La Porte du Hainaut qui répondent aux enjeux de la charte du Parc naturel régional.



Analyse thématique

La Communauté d'agglomération

A. Les compétences de La Porte du Hainaut

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut assume les compétences suivantes :

<u>Compétences obligatoires</u>	<u>Compétences optionnelles</u>	<u>Autres compétences</u>
Développement économique	Voirie	Tourisme
Aménagement de l'espace	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	Ruralité
Équilibre social de l'habitat	Gestion des déchets ménagers	Action de sécurité d'intérêt communautaire dont le secours incendie
Politique de la Ville	Culture	Enseignement supérieur
	Sport	Action d'intérêt communautaire de gestion du temps
	Élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)	

Ces compétences se traduisent par des engagements budgétaires assez différents. Le graphique ci-après (page suivante) montre quelle importance relative ont ces compétences dans le fonctionnement budgétaire de la collectivité.

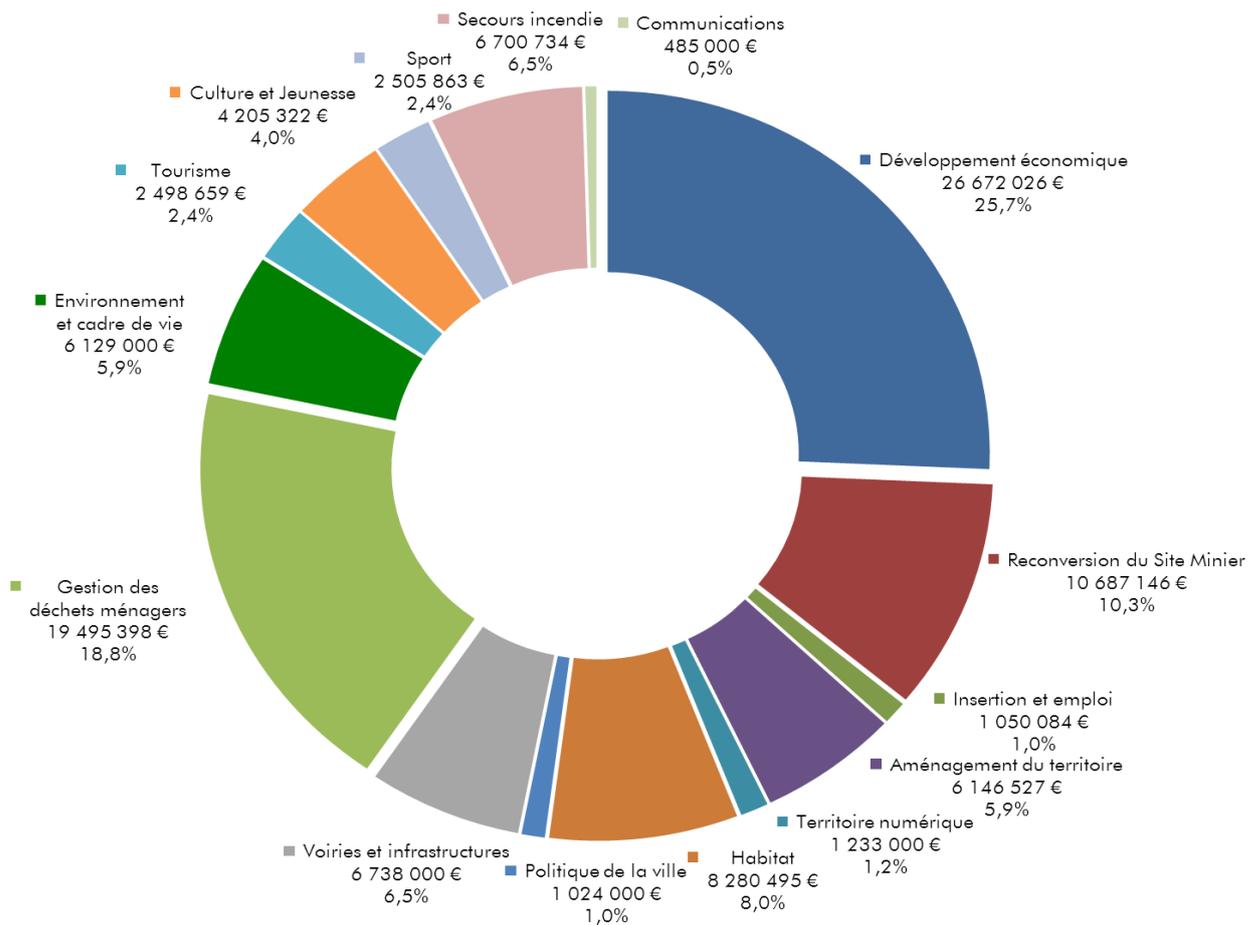
On notera en particulier le **poids important des politiques à caractère social et économique** :

- 25,7 % pour le développement économique,
- 8 % pour l'habitat,
- 6,4 % pour les pôles "Culture" et "Sport".

Si l'on y ajoute la reconversion du Site minier de Wallers-Arenberg (10,3 %) et les budgets consacrés à l'emploi, au numérique et à la Politique de la Ville, c'est plus de la moitié du budget (53,5 %) qui est consacrée à ces politiques.

Ceci témoigne que pour La Porte du Hainaut, le Développement durable ne se limite pas à la prise en compte de l'environnement mais intègre bien la dimension économique et sociale du développement du territoire.

Répartition par compétence des crédits de paiement consacrés aux politiques communautaires (hors opérations sous mandat)



Le montant total du budget primitif pour 2015 a été de **103,85 millions d'euros**.

B. Le fonctionnement de la collectivité

Les ressources humaines

La Communauté d'agglomération emploie **189 agents**, dont 112 femmes et 77 hommes. Les effectifs sont en majorité féminins, quelle que soit la catégorie d'emploi :

	Cadres A	Cadres B	Catégorie C	Total
Femmes	38	26	48	112
Hommes	25	13	39	77
Total	63	39	87	189

Gestion énergétique des bâtiments, parc automobile

Voir les paragraphes "Énergie" page 25 et "Déplacements" page 30.

Eau

La consommation d'eau des bâtiments de la Communauté d'agglomération n'a pas pu être établie précisément⁴. Un suivi annuel des consommations va être mis en place.

Voirie

En ce qui concerne la **voirie communautaire**⁵, la prise en compte du Développement durable passe essentiellement par le projet « Chantier propre », qui permet de limiter les nuisances liées aux différents travaux.

Achats

La Communauté d'agglomération a déjà mis en place différentes actions pour favoriser des achats responsables :

- les produits d'entretien pour le nettoyage de l'ensemble des locaux de la collectivité sont écolabellisés,
- les achats de mobilier sont orientés vers des fournisseurs qui s'engagent à ne pas utiliser d'essences rares, ni de traitement au formaldéhyde,
- les traiteurs doivent prévoir des produits saisonniers au cours des buffets et réceptions,
- le papier utilisé pour les copieurs et imprimeurs est écolabellisé,
- la consommation de papier a été limitée grâce au réglage par défaut des imprimantes en mode recto-verso,
- enfin, lors de l'archivage des dossiers, les pochettes sont récupérées et réutilisées, ce qui permet une réelle économie et également une sensibilisation ainsi qu'une responsabilisation des agents,
- l'impression de la majeure partie des publications est faite sur papier recyclé ou respectueux de l'environnement.



⁴ La difficulté (classique) est d'ajuster les relevés, qui n'ont pas lieu chaque année pour tous les bâtiments, avec les consommations estimées.

⁵ La voirie communautaire concerne uniquement les zones d'activité.

Développement économique

La Communauté d'agglomération mène une politique active dans le domaine du développement économique. Elle y consacre 25,7 % de ses dépenses, ce qui en fait le premier poste budgétaire.

A. La politique de développement économique

Le pôle Développement économique intègre le Développement durable à son action de différentes manières.

Reconversion des friches

Tout d'abord, compte tenu des spécificités du territoire, la politique de développement économique oriente en priorité son action en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises sur la reconversion des friches industrielles, nombreuses sur le territoire. Comme Denain (Pierres Blanches), Douchy-les-Mines et Louches, où plusieurs activités utiliseront le réseau de chaleur issue de l'usine d'incinération du SIAVED (Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets).

Parcs d'activité

Le pôle Développement économique et emploi travaille également sur la prise en compte du Développement durable dans l'aménagement des zones d'activité : performance énergétique, gestion alternative de eaux pluviales, respect de la biodiversité (conservation / compensation des espaces sensibles et des espèces protégées)...

D'autre part, La Porte du Hainaut comptabilise aujourd'hui plusieurs parcs d'activité adhérents à l'association PALME⁶. C'est le cas des parcs d'activité de Sars-et-Rosières, de l'Aérodrome Ouest (Hénin - La Sentinelle) ou encore d'Hordain-Hainaut qui détiennent tous ce label.



Accompagnement des entreprises

Depuis 2014, le Pôle accompagne la **mise en relation des entreprises** d'un même parc d'activité, afin d'assurer une animation et des échanges d'expérience sur les différentes thématiques relevant du Développement durable. L'objectif est de créer des associations de zone, par exemple sur Raismes et Thiant. Une association de ce type fonctionne déjà sur le parc d'activité de Sars-et-Rosières⁷. Par ailleurs, et dans certain cas, il accompagne les entreprises dans l'**élaboration des permis de construire**, avec un appui technique et des propositions d'optimisation financière et environnementale.

La Communauté d'agglomération a également créé un dispositif financier spécifique et original : l'aide à l'investissement productif pour les TPE (Très Petites Entreprises).

Ces aides octroyées par La Porte du Hainaut visent à dynamiser et à densifier le tissu de très petites entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services. Peuvent être pris en compte les projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises qui auront fait l'objet d'une demande préalablement à la mise en œuvre du projet et qui envisagent plus de 10 000 euros HT d'investissement.

⁶ Selon le site IsoParc, la démarche PALME (Programme d'Action Labellisé pour la Maîtrise de l'Environnement) s'inscrit dans une stratégie d'élaboration qualitative d'un territoire d'activités, autour de l'aménagement, la requalification et la gestion d'un parc d'activité. Il s'agit de conjuguer développement économique, prise en compte de l'environnement et satisfaction des entreprises et usagers (source www.isoparc.fr).

⁷ <http://www.ecoparc-a23.com/association.html>

Le pôle Développement économique a aussi une action importante sur la **sensibilisation des entreprises à la transition énergétique**. Dans ce domaine, il accompagne les entreprises à travers des actions très concrètes :

- rencontres d'entrepreneurs (petits-déjeuners),
- participation en groupe (au profit d'entrepreneurs du territoire) à différents salons régionaux sur la thématique du Développement durable, déplacements à la « Journée Transfrontalière de l'Énergie Durable » à Mons et à BATIBOUW (salon belge de la construction) à Bruxelles,
- partenariat avec les acteurs locaux et notamment des associations d'entreprises : CD2E⁸ et SYNEO⁹,
- accompagnement des nouveaux projets d'implantation : conseils sur l'écoconstruction et mise en relation avec des entreprises compétentes.

En ce qui concerne les **énergies renouvelables**, le Pôle soutient un certain nombre de projets privés dans le domaine photovoltaïque et la méthanisation.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération construit des halles sur le territoire, afin de favoriser les « **circuits courts alimentaires** » : ces halles permettent d'ouvrir des espaces de vie dans les communes et de dynamiser les marchés en favorisant le commerce local et l'agriculture.

Emploi

La Porte du Hainaut a mis en place un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qui propose aux demandeurs d'emploi un accompagnement et un suivi personnalisés.

L'objectif est de favoriser l'insertion et le retour à l'emploi, en reliant les compétences des demandeurs d'emploi aux besoins du territoire. Ce plan a permis l'accompagnement de près de 830 personnes en 2014.

Le PLIE de La Porte du Hainaut lance, annuellement, un appel d'offres dans le cadre des marchés publics. Plusieurs lots de "formations" y sont inscrits, dont "l'Éco-construction". Le PLIE construit son marché en tenant compte des opportunités d'emploi liées aux métiers qui recrutent sur le territoire. Certains lots peuvent donc évoluer d'une année à l'autre.

Afin de garantir l'accessibilité des participants du PLIE aux organismes de formation, l'appel d'offres précise que les lieux de formation doivent être situés dans l'arrondissement de Valenciennes ; toute offre ne présentant pas un lieu d'exécution des prestations dans cette zone géographique sera déclarée irrégulière.

En 2014, le marché PLIE a porté sur 38 lots : 254 participants ont réalisé 269 formations dont 133 dans le cadre de leur intégration au PLIE.

L'Agglomération désire développer les moyens de transports alternatifs, en aidant au remboursement des participants se déplaçant en transport en commun et en favorisant l'autopartage.



> Pistes d'action

- Réaliser un état des lieux des parcs existants afin d'améliorer la prise en compte de l'environnement et du Développement durable.
- Poursuivre les rencontres d'entrepreneurs autour de la sensibilisation des entreprises à la transition énergétique (petits déjeuners), qui ont rencontré un vif succès.
- Créer un guide de gestion durable des parcs d'activité.
- Utiliser les circuits courts dans les halles comme levier au service du commerce de proximité.
- Créer un guide des nouvelles entreprises.
- Accompagner les entreprises dans leur implantation.
- Repérer et faire l'état des lieux des différentes friches industrielles « en diffus » du territoire, en vue de leur requalification.

⁸ Le Centre de Développement des Éco-Entreprises est une association d'entreprises du Nord-Pas de Calais. Son objectif est de favoriser la création de nouvelles éco-entreprises (ou le développement d'éco-entreprises existantes) et l'émergence de solutions écologiques innovantes.

⁹ L'association Synéo regroupe des entreprises du Valenciennois. Partenaire du Conseil départemental du Nord, du Conseil régional Nord-Pas de Calais et de l'Ademe, elle a pour objectif d'aider ses membres (87 entreprises en 2013) à se développer de manière durable en renforçant leur compétitivité économique. Elle intervient notamment sur les pratiques de management, l'écologie industrielle, l'économie circulaire...

B. Arenberg Creative Mine

Un pôle incontournable en matière de recherche et d'industries audiovisuelles



Siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut depuis 2001, l'ancien site minier de Wallers-Arenberg, inscrit, au sein du Bassin Minier, au patrimoine mondial de l'Unesco, fait l'objet d'une reconversion sur la thématique dédiée à l'audiovisuel et aux médias numériques. Par le biais du partenariat tissé avec l'Université de Valenciennes, Arenberg Creative Mine, porté par la Communauté d'agglomération, est destiné à devenir un lieu de rencontres et synergies, centré sur les métiers de l'image et du son et la création numérique.

Les objectifs d'Arenberg : développer la recherche, avec l'installation du laboratoire universitaire « **DeVisu** » (Design Visuel), destiné aux nouvelles technologies innovantes de l'audiovisuel et médias numériques.

Cette reconversion se traduit par la réhabilitation des anciens locaux (notamment celui des compresseurs) qui abritent aujourd'hui les nouveaux bureaux d'accueil du laboratoire DeVisu mais également le plateau télé, sa régie, avec diverses zones de stockage, des ateliers ainsi que plusieurs locaux de maintenance audiovisuelle. Les travaux de ce laboratoire trouvent aujourd'hui des applications concrètes dans de nombreux secteurs économiques tels que la culture, les industries créatives, le BTP, et l'ensemble des problématiques spécifiques pour tous types d'activités ou d'industries : de processus et de conception, d'aide à la décision, de veille et d'intelligence, de publicité ou de marketing...

Outre la réhabilitation de ces locaux, la construction d'un nouveau bâtiment, le LEAUD, conçu avec d'ambitieux objectifs de performance énergétique et environnementale permet d'accueillir aujourd'hui deux salles de projection et différentes zones de rangement dédiées. Grâce à celui-ci, Arenberg renforce aussi sa capacité d'accueil à la fois pour des séminaires, des colloques, des salons, ou encore pour des expositions temporaires.

Plus précisément, Arenberg Creative Mine est composé :

- d'une halle d'essais de taille exceptionnelle de 500 m² avec Clyrama de 9 m de haut sur 16 m de large et d'un système de Motion Control ;
- d'un plateau TV de 150 m² avec éclairage LED de couleur personnalisable, 5 caméras plateau et 12 dédiées à la Motion Capture ;
- d'une grande salle de projection de 300 places (avec gradins rétractables) avec un écran de 12 m de large sur 5 m de haut et 1 vidéoprojecteur 4K ;
- d'une salle de projection 6 places équipée pour le « testing-impact » ;
- d'une régie vidéo complète avec un studio son ;
- de diverses zones de stockage ;
- de 2 loges et 2 bureaux post-production.

Le site pourra également héberger différentes sociétés de la filière souhaitant être à proximité immédiate des chercheurs et des plateformes technologiques. Il s'agit d'un véritable appui à la création d'entreprises qui offrira par ailleurs la possibilité aux jeunes talents de réfléchir à un projet d'activité en étroite synergie avec les dernières avancées de la recherche.

Enfin, à l'avenir d'autres projets de réhabilitation et d'installations pourront être engagés. Ces projets, à l'étude ou en cours, concernent notamment le développement d'un immobilier d'entreprise, le renforcement du potentiel existant pour l'attractivité des tournages et la réalisation d'un plateau de tournage, des ateliers, la transformation de la salle des Pendus en espace culturel scientifique sur l'image, l'installation d'un ascenseur panoramique sur le chevalement principal, des espaces de restauration.

Synthèse sur le développement économique

Le développement économique est une dimension fondamentale du Développement durable. La Communauté d'agglomération consent des efforts importants en faveur de ces actions dont l'objectif est de créer de la richesse et de l'emploi.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil pour organiser ce développement de telle sorte qu'il profite à tous, favorise un développement équilibré du territoire et respecte l'environnement.

Indicateurs

• Actions de Développement économique

Budget annuel du pôle Développement Économique et Emploi pour la gestion, l'entretien et le développement des zones d'activité : en 2015, 26 672 026 € (en 2014 : 20 321 721 €).

• Emploi

Sur les actions en faveur de l'emploi, dans le cadre de marchés publics accompagnés d'une clause sociale ¹⁰ (nombre d'entreprises accompagnées et nombre de recrutements) :

- en 2013 : 133 entreprises accompagnées, qui ont recruté 186 salariés.
- en 2014 : 89 entreprises accompagnées, qui ont recruté 137 salariés.

¹⁰ Article 14 du Code des Marchés Publics. Les chiffres concernent l'ensemble du territoire de La Porte du Hainaut, quel que soit le Donneur d'Ordre : bailleurs sociaux, EPCI, villes, État...

Politique sociale, santé publique

A. La Politique de la Ville

Face aux enjeux sociaux du territoire, La Porte du Hainaut mène une politique de développement social, en lien avec les principes fondamentaux du Développement durable.

La Politique de la Ville, compétence des communautés d'agglomération, vise en particulier les quartiers prioritaires, ainsi que les quartiers "en veille", à travers de très nombreuses actions de proximité autour de l'emploi et l'insertion (chantiers d'insertion), de la santé, de l'amélioration de l'habitat, du renouvellement urbain des quartiers en difficulté, de la réussite éducative (par des pédagogies innovantes), de la prévention de la délinquance, de la citoyenneté, du lien social et de la lutte contre les discriminations et les violences intrafamiliales. Cela passe également par une meilleure qualification des différents acteurs qui font vivre le territoire au quotidien.

Le 26 juin dernier, la Communauté d'agglomération a réécrit le Contrat de Ville, à travers lequel ont été redéfinies les grandes lignes de la politique sociale ainsi que les priorités du développement. Parmi les sujets abordés, un accent est mis sur la lutte contre les freins à l'emploi des personnes les plus éloignées de la vie active, ainsi que sur l'aide à la formation, à la qualification et à l'orientation, en passant par la lutte contre l'illettrisme et l'incitation à la création d'activité. L'accès aux soins et la prévention santé sont également des priorités pour ce territoire où les indicateurs de santé sont alarmants. Concernant l'habitat, une lutte contre le logement indigne et contre la précarité énergétique sera poursuivie, accompagnée par la formation des acteurs locaux, le renouvellement urbain des quartiers, la participation accrue des habitants et une meilleure gestion urbaine de proximité. Il s'agit aussi de créer les conditions favorables pour l'accès et le maintien dans le logement, des personnes en difficultés.

En matière d'éducation, l'objectif est de prévenir et réduire l'absentéisme ou le décrochage scolaire et d'encourager la réussite éducative. Pour la prévention de la délinquance, il s'agit de lutter contre les incivilités, d'accompagner les victimes et d'améliorer la tranquillité publique. Pour la citoyenneté et la vie sociale, le but est de stimuler les compétences citoyennes des jeunes, de les suivre dans la construction de leur projet de vie, de lutter contre la pauvreté et les discriminations, de développer les solidarités intergénérationnelles et interculturelles.

Certaines initiatives ont vu le jour, comme les jardins partagés qui permettent de retrouver un lien à la nature ainsi qu'un lien social, et qui mettent en avant des problématiques d'alimentation et de santé, mais aussi de solidarité et de citoyenneté. Les initiatives individuelles sont encouragées, via l'entrepreneuriat ou d'autres projets personnels.



> Pistes d'action

- Travailler sur l'histoire d'un quartier où les jeunes recueillent les témoignages des anciens, en collaboration avec des artistes,
- Développer le travail de gestion urbaine de proximité, sur l'amélioration de la gestion et de l'entretien des espaces communs et publics par les partenaires (propriétaires, bailleurs, communes, concessionnaires de travaux publics...) et par les habitants...
- Équiper ou outiller et sensibiliser les habitants pour leur permettre d'avoir plus d'autonomie dans la gestion de leur quartier.

B. Prévention Santé

Les rapports statistiques de l'Observatoire Régional de la Santé Nord-Pas de Calais soulignent que le territoire de La Porte du Hainaut se trouve dans une situation sanitaire et sociale préoccupante, et que les inégalités territoriales de santé y sont particulièrement marquées.

Cette situation résulte du cumul de facteurs individuels, comportementaux mais aussi sociaux, environnementaux et économiques. Or, de par les compétences qu'elle exerce (Sport, Politique de la Ville, Habitat, Environnement et Cadre de vie, Urbanisme...), La Porte du Hainaut, qui a déjà engagé des initiatives dans ce sens (programme VIF, déploiement de défibrillateurs automatiques dans les lieux publics...), entend renforcer ses engagements pour agir sur ces problématiques.

À cette fin, en 2015, un travail d'état des lieux a été réalisé afin d'identifier les acteurs présents sur le territoire de La Porte du Hainaut, leur champ de compétence dans le domaine de la santé (de la responsabilité de l'État), et les politiques publiques de prévention qui y sont menées, ainsi que les enjeux et leviers d'actions possibles pour la Communauté d'agglomération. Un forum institutionnel sera organisé le 11 mars 2016 afin de rassembler ces acteurs autour de la table et dégager des enjeux prioritaires pour le territoire dans les années à venir.

Synthèse sur la politique sociale et la santé publique

La Porte du Hainaut mène une politique de développement social active, notamment sur les quartiers les plus sensibles, à travers de nombreuses actions de proximité.

Le futur Contrat de Ville (en cours de réécriture) redéfinira les grandes orientations de cette politique sociale, avec comme priorités l'emploi des plus éloignés de la vie active, l'aide à la formation, la lutte contre l'illettrisme, la création d'activités...

Indicateurs ¹¹

Allocataires CAF pour lesquels les prestations sociales représentent l'intégralité des ressources :

- écart communes - EPCI : 26,17 % pour les 14 communes comptant un territoire concerné (Quartier Prioritaire ou Territoire de veille active) ¹² et 25,40 % pour l'EPCI, soit un écart de 0,6 % ;

- écart EPCI – Département : 24,80 % pour le Département et 25,40 % pour l'EPCI, soit un écart de 0,6 %.

¹¹ Avec l'appui de l'Institut Régional de la Ville (IREV) et de la Région Nord Pas de Calais, la Communauté d'agglomération va mettre en place en 2016 un nouvel indicateur : l'IDH4 (Indicateur de développement humain), qui s'ajoutera ou se substituera à l'indicateur actuel pour observer les évolutions territoriales. L'indicateur composite IDH4 reprend trois grandes dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie.

¹² On dénombre 9 communes comportant un Quartier Prioritaire (Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Escaudain, Wallers-Arenberg, Raismes, Escoutpont, La Sentinelle, Saint-Amand-les-Eaux) et 5 communes comportant un Territoire de veille active (Mortagne-du-Nord, Bellaing, Haveluy, Roeulx, Wavrechain-sous-Denain).

Habitat



L'habitat est un des éléments-clefs de la « durabilité » d'un territoire.

D'une part, parce que son impact environnemental est important¹³ et, d'autre part, parce qu'il joue un rôle essentiel dans le fonctionnement social et le développement économique local.

À la croisée de ces enjeux, les actions de la Communauté d'agglomération en matière d'habitat s'inscrivent notamment dans sa politique en matière d'aménagement et d'énergie (voir page 25).

L'évolution du parc de logements et la prépondérance de l'habitat individuel

Le parc de logements a connu **une forte croissance depuis trente ans**. En cinq ans, de 2006 à 2011, le nombre de logements a progressé de 4,5 %, pour une augmentation de la population de 0,9 %.

	1968	1982	1999	2006	2011
Nombre logements	53 191	56 583	57 386	59 798	62 487
Population	169 424	154 479	147 989	147 083	148 402
Habitants / logement	3,19	2,73	2,58	2,46	2,37

Données INSEE

La **prépondérance de l'habitat individuel**, facteur important d'étalement urbain, est une autre caractéristique de fond. En 2011, selon l'INSEE, les maisons individuelles représentaient 87,3 % des 62 487 logements du territoire. Les objectifs du SCoT, notamment sur la densification urbaine, devraient contribuer à corriger cette tendance, mais à long terme.

¹³ Au niveau national, les logements représentent environ un tiers des consommations d'énergie et un quart des émissions des gaz à effet de serre.

Un Programme Local de l'Habitat pour faciliter l'accès au logement pour tous et éradiquer les conditions d'habitat indigne

La Porte du Hainaut a élaboré en 2009 un *Programme Local de l'Habitat* (PLH), qui devait s'achever en 2015, mais est prorogé pour deux années. L'approbation du nouveau PLH est envisagée au mois de juin 2016.

L'objectif du PLH est ambitieux. Il s'agit à la fois d'assurer une offre de logement équilibrée et diversifiée entre les communes du territoire et de mettre en œuvre une politique de renouvellement urbain. Il faut donc construire, améliorer et rénover, contribuer à la régulation des loyers, limiter la périurbanisation (et lutter contre ses effets négatifs en termes de consommation d'espaces agricoles et naturels), favoriser un fonctionnement social équilibré (mixité sociale), réduire les déplacements... et **adapter au mieux l'offre à la demande** en répondant aux besoins des habitants du territoire.

Le PLH doit donc impulser et soutenir :

- la production de logements neufs sur le territoire et notamment l'offre locative sociale,
- l'accession sociale à la propriété,
- la réhabilitation du parc de logements devenus obsolètes ou indignes,
- une offre spécifique de logement pour les personnes âgées, les personnes les plus modestes ou à l'écart du logement dit banalisé.

La lutte contre la précarité énergétique

À la précarité sociale déjà constatée en 2009, s'ajoute de plus en plus une précarité énergétique, que la crise économique et l'importance du chômage sur certaines communes ne font qu'amplifier.

Un parc social rénové et des charges énergétiques allégées pour les locataires

La Communauté d'agglomération accompagne sur ses fonds propres la réhabilitation énergétique du parc locatif des bailleurs sociaux du territoire. Pour 2015, ce sont 255 logements qui ont été financés pour atteindre à minima l'étiquette énergétique C.

Le soutien à l'amélioration de l'habitat des propriétaires très modestes

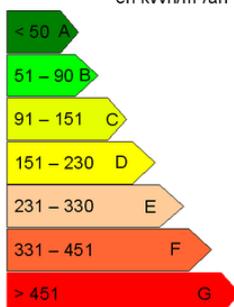
Le Programme d'Intérêt Général (PIG) "*Rénovation Durable de l'Habitat*", lancé en 2013, dont l'enjeu principal est la lutte contre la précarité énergétique, s'est poursuivi en 2015. Les demandes de particuliers sont nombreuses mais la Communauté d'agglomération n'a pas les capacités financières suffisantes, dans le cadre du dispositif des aides à la pierre que lui délègue l'État, pour satisfaire toutes les demandes.

En 2015, La Porte du Hainaut a financé l'amélioration de 108 logements privés, dont 82 ont été concernés par des travaux à visée énergétique. Le gain énergétique moyen pour ces 82 dossiers a été de 44 %.

> Pistes d'action

La réécriture du PLH, associant les élus et les partenaires, doit permettre de redéfinir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, pour favoriser le droit au logement pour tous sur le territoire, et contribuer à la durabilité du territoire.

Consommation énergétique
en kWh/m²/an



Synthèse sur l'habitat

Le parc de logements a connu une croissance forte depuis 1999, avec une prépondérance de l'habitat individuel.

En 2015, un nouveau Programme Local de l'Habitat va être lancé. Le pilotage et le suivi de ce PLH seront fondamentaux pour mettre en œuvre la volonté de la Communauté d'agglomération d'améliorer et de diversifier l'offre de logements sur le territoire.

Indicateur

Sur 2 798 logements locatifs sociaux classés en étiquettes E, F ou G sur le territoire de l'Agglomération¹⁴ au 01/01/2015, 255 ont été réhabilités en 2015 pour un passage minimum en étiquette C avec le concours financier de La Porte du Hainaut, soit un taux de réhabilitation de 9,1 %.

¹⁴ Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS). Les étiquettes de performance énergétique correspondent au nombre de kWh consommés par m² par an. Les étiquettes E, F ou G correspondent aux logements consommant plus de 230 kWh/m²/an.

Culture et Sport

La Communauté d'agglomération mène des politiques actives dans le domaine de la culture et du sport. Elle y consacre 7,6 % de ses dépenses de fonctionnement.

Même si cette politique s'articule autour de quelques grands équipements, souvent situés dans les communes les plus importantes en nombre d'habitants, elle touche un public important à l'échelle du territoire.

A. Les musées

La Communauté d'agglomération comporte un grand nombre de musées très différents, tant du point de vue statutaire que par les collections présentées. En effet, à côté des trois musées labellisés musées de France (Denain, Escudain, Saint-Amand-les-Eaux), on dénombre un musée de France aux collections associatives (Bouchain), un centre d'art aux riches collections (Douchy-les-Mines), et une dizaine d'établissements municipaux ou associatifs très divers, allant du Patrimoine Mondial de l'Humanité (Wallerens-Arenberg) à un patrimoine ethnologique local plus modeste¹⁵.



Restauration et conservation

La durabilité est d'une certaine manière au cœur de l'activité des musées : **environ 15 000 œuvres sont conservées dans les différents musées.** Connaissance, inventaire et récolement¹⁶ des collections sont parmi les premières missions durable de la Direction des musées (les collections des musées de France sont, par la loi, inaliénables et imprescriptibles). Depuis dix ans, une campagne d'informatisation et de numérisation des œuvres est menée sur l'ensemble des musées du territoire.

La durabilité du patrimoine et sa transmission aux générations suivantes ne peut se concevoir sans une politique de conservation préventive active (éviter que les œuvres ne se détériorent) et de restauration. Ce sont plusieurs centaines d'œuvres qui ont été ainsi stabilisées et restaurées depuis dix ans, et environ 10 000 qui ont été conditionnées de manière à améliorer leur conservation.

Prise en compte du Développement durable dans les marchés publics

Depuis 2015, les marchés publics passés par les musées de la Communauté d'agglomération, par exemple pour la restauration ou le transport des œuvres, prennent en compte le respect de l'environnement et la protection de la santé des prestataires en intégrant ces deux critères pour 20 % dans le choix. Il est à noter que sur la période précédente (2011-2014), ce critère même très minoritaire (10 %) a été fortement discriminant.

Impact des musées en termes de Développement durable

S'il est difficile de déterminer l'impact économique et social des musées, leur contribution à un fonctionnement durable du territoire est cependant manifeste de différentes manières :

- contribution à l'image du territoire,
- développement du tourisme,
- impact social et culturel sur la perception que les habitants ont de leur patrimoine et de leur identité.

L'importance des musées dans la vie quotidienne des habitants se traduit notamment par leur fréquentation : la fréquentation des trois musées de France est passée de 9 000 visiteurs annuels à 19 000 visiteurs en 10 ans.

¹⁵ La Porte du Hainaut a une compétence limitée à la gestion des collections municipales : les bâtiments, le personnel et l'action culturelle des musées restent de compétence municipale, mais la conservation, l'enrichissement et la valorisation des collections sont de compétence intercommunale.

¹⁶ Le récolement est la vérification, dans les collections d'un musée, de la présence du bien et de son état, et de la conformité avec l'inventaire (cf. article 11 de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif au fonctionnement des Musées de France). Pour les Musées de France, une obligation de récolement décennal a été instaurée.

B. La lecture publique

Le service de la Lecture publique gère les **dix médiathèques communautaires** réparties sur le territoire. Parmi elles, trois ont été créées par La Porte du Hainaut dont celle d'Escaudain inaugurée en 2014. Pour ces structures, La Porte du Hainaut emploie 15 personnes. Les sept autres établissements ont été transférés : les bâtiments ainsi que les documents appartiennent à la Communauté d'agglomération tandis que le personnel reste employé par les communes en étant mis à la disposition de La Porte du Hainaut. Ces dix structures forment un réseau unique avec un abonnement commun qui permet d'emprunter dans toutes les médiathèques. Ce sont au total plus de **349 000 documents prêtés près de 510 000 fois** (en 2014 : 330 000 documents, prêtés 470 000 fois), qui sont mis à disposition des **11 212 adhérents**, un chiffre en augmentation grâce aux 1 125 nouveaux adhérents amenés par la médiathèque d'Escaudain.

La Porte du Hainaut s'occupe du fonctionnement des médiathèques, ce qui comprend l'entretien des bâtiments, l'achat d'équipements, la gestion du réseau informatique, etc. Il serait par ailleurs souhaitable que chaque responsable d'équipement soit associé au suivi des consommations d'électricité et d'eau (il est actuellement centralisé par le service Patrimoine).

Le programme « Lecture publique »

Cette programmation culturelle concerne l'ensemble du territoire. S'appuyant sur les trente communes disposant d'une bibliothèque, elle est articulée autour de différents thèmes, par exemple « Le conte » ou « Le patrimoine » en 2014 ou encore « L'eau » en 2015, en partenariat avec le service Environnement. Les actions peuvent prendre plusieurs formes comme des lectures, des formations, des conférences, des spectacles ou des rencontres. Le public visé est large et familial, il peut découvrir des lectures pour la petite enfance jusqu'à des échanges autour de la parentalité. Ainsi, c'est un minimum de 40 actions qui sont proposées sur 30 structures en moyenne chaque semestre, auxquelles s'ajoute la programmation communautaire des trois médiathèques créées par La Porte du Hainaut. Chaque structure (les 7 autres médiathèques communautaires) propose également une riche programmation.

C. La politique sportive de la Communauté d'agglomération

Le service des Sports s'occupe de la gestion des investissements sur les différents équipements. Actuellement, un projet de restructuration de tous les équipements nautiques du territoire est en cours. Le volet environnemental est pris en compte, que ce soit pour la baisse des coûts de fonctionnement ou pour la diminution de l'impact environnemental.

La rénovation de la piscine d'Escaudain intègre les principes HQE (Haute Qualité Environnementale), ce qui est en cours de généralisation sur tous les autres équipements. Enfin, lors des grands événements sportifs, La Porte du Hainaut peut prendre part à des démarches « Développement durable ». Cela a été le cas lors de l'arrivée du Tour de France, pour lequel l'organisme organisateur avait des exigences fortes en matière de gestion des déchets auxquelles la Communauté d'agglomération a su répondre.

L'opération **Pass Sport Printemps 2015**, qui s'est déroulée du 27 avril au 7 mai 2015, a comporté 30 animations dans 28 communes différentes de l'Agglomération. L'objectif était d'initier les enfants à différents sports : basket-ball, football, tennis, handball, volley-ball, hockey. Le public concerné était composé d'enfants âgés de 6 à 12 ans, faisant parti d'organismes structurés comme les centres de loisirs. L'encadrement a été assuré par les éducateurs sportifs de la Communauté d'agglomération. En tout, ce sont près de 920 enfants qui ont participé à cette initiation.



> Pistes d'action

- Fonctionnement des équipements : mettre en place un suivi du fonctionnement énergétique, site par site, de manière à responsabiliser le gestionnaire et l'ensemble des agents de chaque site.
- Sensibilisation des usagers : il serait intéressant de développer de manière systématique les actions visant à sensibiliser les usagers sur les économies d'énergie et les déchets.
- Tri des déchets : mettre en place une gestion du tri sur les événements grand public.

Synthèse sur la culture et le sport

La Communauté d'agglomération a une politique dynamique dans ce domaine, s'appuyant sur des équipements de qualité.

Cette action est un des éléments d'une politique de Développement durable participant à l'épanouissement des habitants. Et ce d'autant plus que diverses animations permettent d'élargir l'audience de ces équipements, qui profitent ainsi à l'ensemble des habitants de l'Agglomération.

En revanche, il serait intéressant de responsabiliser les agents et même les usagers sur les économies d'énergie et les déchets.

Indicateurs

Culture : Taux de fréquentation des séances tout public

**4570 personnes en 2015, sur 6770 places, soit un taux de 67,5 %
(en 2014 : 2444 personnes sur 3600 places, soit un taux de 67,8%).**

Sport : Nombre d'enfants ayant participé à "Pass Sport Printemps"

920 enfants en 2015 (880 en 2014).

Énergie

Bien que n'ayant pas de compétence propre sur l'énergie, la Communauté d'agglomération participe par ses projets, tend vers une réduction systématique des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

C'est un axe fort de sa politique de Développement durable qui se base sur les quatre outils suivants :

- le Pacte territorial,
- le Bilan de gaz à effet de serre,
- le (prochain) Plan Climat Air Énergie Territorial,
- l'Espace Info Énergie.

A. La politique énergétique à l'échelle du territoire

Le Pacte territorial pour le Développement durable

Projet de territoire, le Pacte territorial (décrit en page 7) est l'ambition des élus de La Porte du Hainaut pour initier, poursuivre et partager des actions au bénéfice du territoire donc du bien-être de ses habitants. Pour un cadre de vie de qualité, les acteurs qui façonnent le territoire partagent un même objectif, celui d'un développement harmonieux de chacun avec des ressources naturelles partagées à préserver et des moyens à mutualiser et/ou à optimiser pour en accroître l'efficacité.

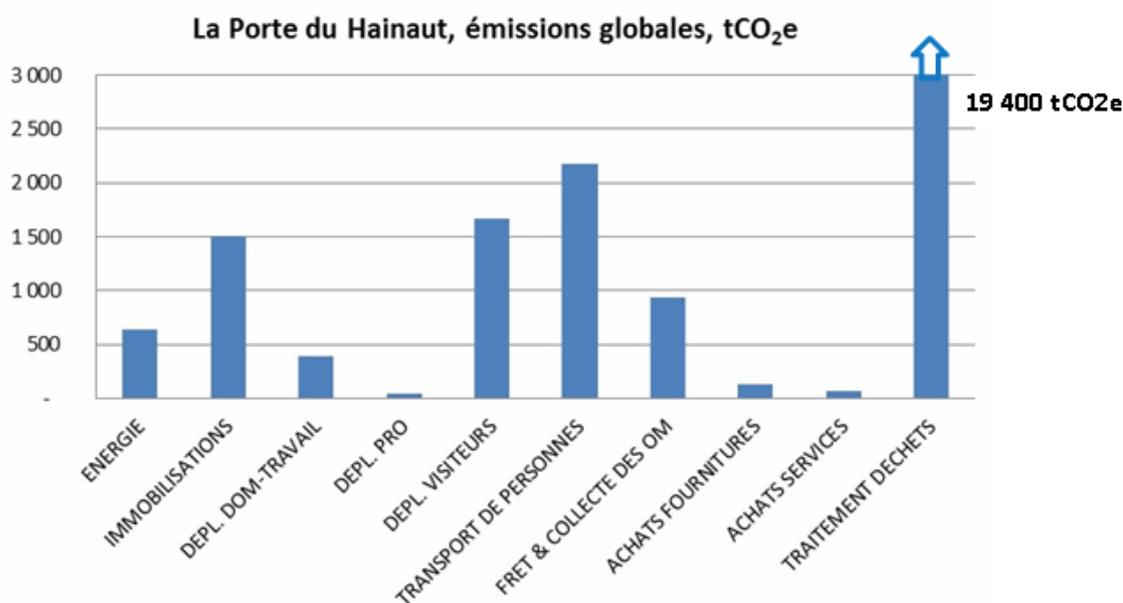
À partir de six axes thématiques, un ensemble d'actions commencera à être développé dès 2016.

En ce qui concerne l'**axe énergie**, il s'agira notamment de réaliser des audits de bâtiments communaux recensés consommateurs d'électricité, de gaz ou de tout autre combustible et de mettre en place un programme pluriannuel de travaux pour des réhabilitations lourdes. **L'objectif est de réduire la consommation d'énergie de 40 %.**

Le Bilan de gaz à effet de serre

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est un élément important de la politique de Développement durable de l'Agglomération. C'est donc en cohérence avec le *Pacte Territorial pour le Développement durable* que la Communauté d'agglomération a élaboré en 2015 un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BÉGES).

Le schéma ci-après donne un aperçu des différentes sources d'émissions de GES.



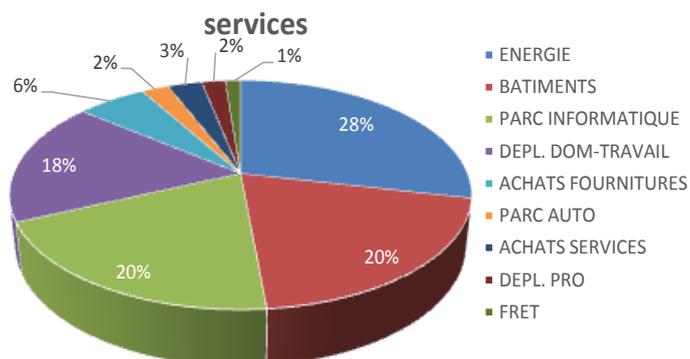
On notera que **le traitement des déchets représente 72 % des émissions : 19 400 tCO₂e** sur un total de 27 000. Les actions telles que la réduction des quantités de déchets et l'augmentation de l'efficacité du tri apparaissent donc comme prioritaires.

La réalisation du BÉGES a fait l'objet d'une **implication de l'ensemble des services, des communes et des partenaires** (SITURV, DDTM, Parc naturel, Conseil de développement...) de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut. Un plan d'action a été défini et sa mise en œuvre (sur la période 2016-2018) s'appuiera également sur une méthode participative.

Parmi les orientations stratégiques de ce programme d'action :

- la diminution des émissions générées par les déplacements des agents de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (déplacements internes et déplacements domicile-travail), qui passe nécessairement par une évolution des habitudes et des comportements (il s'agit de limiter l'utilisation de la voiture individuelle en développant les modes doux, le covoiturage et les transports en commun) ;
- l'implication des communes dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine ;
- l'implication de la Communauté d'agglomération en faveur d'un développement économique soutenable (la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut doit encourager et accompagner les entreprises dans la mise en place de pratiques durables, notamment en matière d'énergie) ;
- la sensibilisation des citoyens, notamment sur une alimentation durable, sur les déplacements et sur l'énergie.

Répartition des émissions liées au fonctionnement des services



Le (prochain) Plan Climat Air Énergie Territorial

EPCI de plus de 50 000 habitants, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut est dans l'obligation légale de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui est la traduction locale du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Le premier programme d'action du Plan climat de La Porte du Hainaut qui avait été approuvé en 2010 laissera la place à un nouveau programme à écrire courant 2016 s'inscrivant dans les engagements nationaux en matière énergétique et d'émissions de CO₂, en y incluant un volet adaptation au changement climatique.

Ses objectifs stratégiques s'inscriront dans les finalités fixées par le cadre des plans climat, à savoir :

- l'atténuation du changement climatique, prenant en compte la loi d'août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte,
- l'adaptation au changement climatique,
- la qualité de l'air,
- la co-construction et la gouvernance partagée,
- l'information et la sensibilisation.

Le Pacte territorial répondra aux enjeux du Plan climat territorial.

Espace Info Énergie

Créé en 2012, l'Espace Info Énergie (EIE) a été mis en place, en partenariat avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région.

Un conseiller répond aux questions des particuliers sur les différentes solutions en termes de chauffage, d'isolation ou de consommation énergétique et il s'efforce de les orienter sur les aides mobilisables et les démarches à effectuer. Le nombre de ménages, de collectivités et de professionnels sensibilisés au cours de l'année 2015 a été d'environ 775.

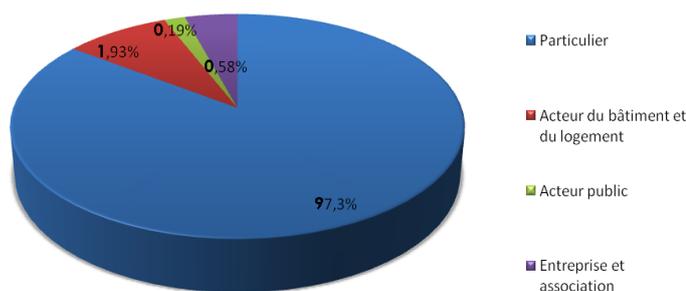
Le conseil personnalisé de l'EIE vise à assurer une meilleure maîtrise de l'énergie. À titre d'exemple, des fiches ont été publiées détaillant les aides mises à disposition par La Porte du Hainaut sur l'installation de matériels comme des capteurs solaires thermiques, des thermostats d'ambiance et des récupérateurs d'eau de pluie.

L'EIE fonctionne en étroite collaboration avec les services de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

L'EIE répond aux questions des particuliers (qui représentent plus de 97 % des demandes reçues), mais aussi des élus, professionnels, entreprises, associations...

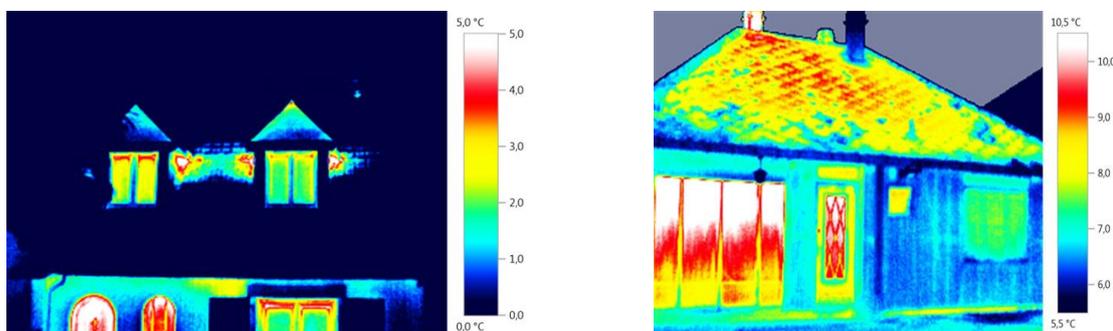


Type de public reçu par l'EIE



L'Espace Info Énergie est donc devenu un acteur incontournable de la rénovation énergétique pour les particuliers sur le territoire.

Le conseiller de l'EIE participe à de nombreuses manifestations locales et journées de sensibilisation nationales ou locales. Les photos ci-après sont une illustration des **balades thermiques** organisées par l'EIE à l'occasion de ces manifestations. Une dizaine de balades thermiques ont eu lieu en 2015, sur différentes communes de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : les habitants parcourent leur quartier, accompagnés d'un technicien qui dispose d'une caméra thermique infrarouge et prennent ainsi conscience des problèmes d'isolation que peuvent présenter les différents types d'habitat.



Prises de vue avec caméra infrarouge

L'échelle colorée à droite de chaque image indique les différences de température observée sur la thermographie et donc les zones où la déperdition est la plus forte. La photo de droite met en évidence la mauvaise isolation générale du bâti, de la porte et du toit. La photo de gauche montre une maison assez bien isolée, avec cependant une faiblesse thermique au niveau de la jonction du chien assis et de la toiture (isolation délicate à réaliser).

Fête de l'énergie

Sur la thématique de l'énergie, l'ADEME organise un événement national annuel appelé « Fête de l'énergie ». Dans ce cadre, l'Espace Info Énergie a proposé la visite d'une maison en autoconstruction de type "écoquille" à Bellaing, d'une maison passive en construction à Millonfosse et d'une usine de fabrication de granulés-bois (Valboval).



LA FÊTE DE L'ÉNERGIE
 DU 8 AU 17 OCTOBRE 2015
 6^e ÉDITION

PARIS 2015
 EN CLIMATE CHANGE CONFÉRENCE
 COP21 - CMP11

Inscription Obligatoire
 auprès de votre Espace Info Energie
 03 62 53 25 19 ou 03 62 53 25 14

Démonstration étanchéité à l'air et présentation des aides financières pour la rénovation (Valenciennes)	Jeudi 8 octobre 18 h 00
Visite de l'usine Valboval, fabrication de combustibles granulés de bois pour poêles à pellets (Valenciennes sud)	Samedi 10 octobre 10 h 00
Visite d'une autoconstruction d'une maison en bois (écoquille à Bellaing)	Samedi 10 octobre 14 h 30
Visite d'une maison passive en construction (Millonfosse)	Samedi 17 octobre 10 h 00



B. La consommation d'énergie du patrimoine immobilier de la Communauté d'agglomération

Dans le domaine de l'**éclairage public**, sur certains secteurs (par exemple sur les zones d'activité) des modulateurs sont installés pour faire varier l'intensité de l'éclairage selon l'horaire (diminution de la puissance en fin de soirée et la nuit).

Pour les **bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération**, la principale action en matière de Développement durable porte sur le remplacement des ampoules classiques par des lampes à LED (électroluminescentes) qui permettent de limiter les consommations d'énergie.

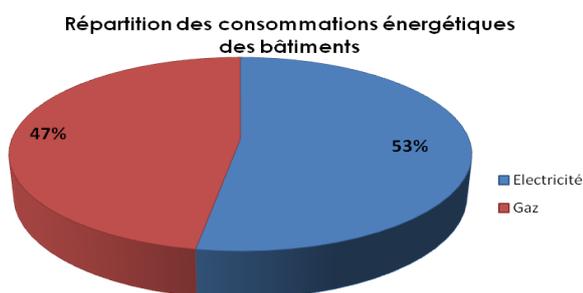
Ce chantier en est pour l'instant à la phase de diagnostic, qui a pour objectif de définir un programme de remplacement des matériels, en commençant par les plus anciens.

La mise en place d'un suivi des consommations permettra de mesurer les économies réalisées. Enfin, la négociation des conditions tarifaires de l'abonnement a été engagée et sera poursuivie courant 2016.

Les infrastructures intercommunales gérées par la Communauté d'agglomération utilisent deux sources d'énergie : l'électricité et le gaz.

En 2015, la consommation globale d'énergie finale (électricité + gaz) de l'ensemble du patrimoine de La Porte du Hainaut s'est élevée à **4 020 189 kWh**, pour une surface de 23 217 m², soit un ratio de **173 kWh/m²**. En 2014, la consommation totale était de 3 773 941 kWh, et le ratio était de 198 kWh/m². **Les consommations d'énergie du patrimoine ont donc augmenté de 6,7 %, mais le ratio kWh/m² a connu une amélioration de 12,6 %.**

	Électricité	Gaz	Total	surface ¹⁷	kWh/m²
2015	1 783 919 kWh	2 236 270 kWh	4 020 189 kWh	23 217 m ²	173 kWh/m²
2014	1 911 499 kWh	1 862 442 kWh	3 773 941 kWh	19 086 m ²	198 kWh/m²



Ce sont les équipements culturels qui représentent la majeure partie des dépenses énergétiques : 71 % sur l'année 2014.

> Pistes d'action

- Éclairage public : établir un état des lieux, dans le but d'une remise aux normes pour les secteurs qui le nécessiteraient¹⁸.
- Lancer une réflexion sur la définition d'une véritable stratégie énergétique à l'échelle du territoire.
- Bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération : mettre en place un suivi des consommations, poursuivre le remplacement des ampoules classiques par des LED.

Synthèse sur l'énergie

Par l'adoption en 2015 du Pacte territorial, La Porte du Hainaut élabore un programme ambitieux de rénovation énergétique de bâtiments publics afin de :

- . réduire les consommations d'énergies d'origine fossile,
- . diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- . éviter la hausse des factures liées aux consommations,
- . mutualiser des services, des compétences, des savoir-faire (conseils, méthodes de travail, commandes...),
- . participer à la montée en compétences des sociétés et des artisans du bâtiment (rénovation performante),
- . identifier des typologies de travaux selon le type de bâtiments (écoles, salles de sports, mairies...).

Indicateur (Fonctionnement interne)

Consommation globale d'énergie finale de l'ensemble du patrimoine de la Communauté d'agglomération (rapportée à la surface) : 173 kWh/m² (198 kWh/m² en 2014, soit une amélioration du ratio de 12,6 %).

¹⁷ Mise en service de deux nouveaux bâtiments en 2015, ce qui explique notamment l'augmentation de la consommation de gaz de 20,07 % entre 2014 et 2015.

¹⁸ L'objectif serait, à partir d'une étude portant sur l'intégralité du patrimoine de l'éclairage public de La Porte du Hainaut (zones d'activité, parking des médiathèques, voies communautaires...), d'établir un programme pluriannuel de rénovation du parc, en termes de sécurité, de consommation énergétique et économiques (LED...) et d'adaptation des contrats par rapport à la puissance des compteurs.

Déplacements

Le thème des déplacements est un sujet important : il est en effet à la fois un enjeu environnemental, avec l'impact non négligeable des déplacements sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, et un enjeu social, du fait de l'importance de la mobilité dans le fonctionnement économique et social d'un territoire.

L'objectif de la Communauté d'agglomération est de mettre en place une politique des transports cohérente avec les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, telles qu'elles sont définies dans le SCoT (voir page 7).

A. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Un Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Valenciennois a été mis en place dès 2002.

Révisé en 2014 par le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV), il a pour périmètre les deux intercommunalités de l'arrondissement que sont la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

L'objectif d'un Plan de Déplacements Urbains est de définir les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains. Il doit donc viser l'utilisation rationnelle de la voiture et la valorisation des modes actifs (déplacements piétons, deux-roues et transports en commun).



Le PDU oriente et planifie à moyen terme (à un horizon de dix ans) la politique globale des déplacements, en accord avec les orientations prises par le SCoT.

Le diagnostic qui a été établi à l'occasion de la dernière révision fait un certain nombre de constats :

- le territoire génère beaucoup de déplacements,
- le stationnement est aisé et abondant,
- la voiture est le premier mode de transport,
- l'évolution du réseau de transport multimodal paraît satisfaisante,
- l'efficacité des transports en commun se développe, notamment avec le tramway,
- les modes doux restent à développer,
- le PDU de 2005 a été ambitieux dans ses objectifs mais nécessite des axes d'améliorations dans sa mise en œuvre.

Le PDU se traduit par la mise en place de 25 nouvelles fiches actions, réparties en six axes : articuler les politiques d'urbanisation et de mobilité, renforcer la mobilité pour tous, développer un système de mobilité à coûts contrôlés, maîtriser les circulations automobiles via l'ensemble des « outils » disponibles, confirmer la mobilité des marchandises dans son rôle de vecteur de dynamisme économique, favoriser les changements de comportement de mobilité.

B. Vers une nouvelle mobilité ?

Le territoire bénéficie d'une localisation stratégique, sur l'axe Bruxelles - Paris, entre le bassin parisien, la Belgique et les Pays-Bas, au cœur d'une des régions les plus densément peuplées d'Europe.

La proximité de grandes infrastructures de transport (réseau autoroutier, réseau fluvial, réseau ferré à grande vitesse) et de la mer du Nord est un facteur de développement économique.

Mais la qualité de cette desserte (spécialement pour l'A23 Valenciennes-Lille) a contribué aux phénomènes de périurbanisation et de résidentialisation de certaines communes.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PDU a permis de préciser la part des différents moyens de transports dans l'ensemble des déplacements des habitants. Les deux tiers des déplacements sont effectués en voiture individuelle :

Moyen de transport	Auto	Transports collectifs	2 roues non motorisées	Marche	Autres
Pourcentage	65 %	7 %	3 %	24 %	1 %

Source : PDU

Dans le cadre d'une réflexion sur un Développement durable du territoire, il est important de donner sa véritable place à une politique de déplacements en promouvant une nouvelle mobilité qui favorise les modes alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, covoiturage et modes actifs.

En ce qui concerne les transports en commun, il s'agit en particulier d'articuler l'offre de transport vers les centres urbains les plus proches.

Réseau TER

Avec neuf gares de TER sur son territoire, la Communauté d'agglomération dispose de liaisons sur six lignes :

- Ligne 16 : Jeumont > Lille (par Le Poirier Université, Saint-Amand-les-Eaux et Rosult),
- Ligne 17 : Charleville/Hirson > Lille (par Le Poirier Université à Trith-Saint-Léger, Saint-Amand-les-Eaux),
- Ligne 18 : Paris > Jeumont/Lille (Le Poirier Université),
- Ligne 19 : Valenciennes > Douai/Lille (par Raismes et Wallers-Arenberg),
- Ligne 20 : Cambrai > Lille (par Valenciennes, Trith-Saint-Léger, Bouchain, Louches et Denain),
- Ligne 21 : Valenciennes > Douai/Lens (par Raismes et Wallers-Arenberg).

Seule Saint-Amand-les-Eaux a un trafic important, dont l'évolution semble positive.

Réseau de transports urbains

Les transports en commun sont organisés à l'échelle d'un vaste territoire regroupant les Communautés d'Agglomération de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole (ainsi que la commune d'Hornaing, près de Douai). Desservant 81 communes et 350 000 habitants, le réseau de transports urbains du Valenciennois est géré par le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV). Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public confiée à RATP Dev, une évolution du réseau de transports urbains est attendue courant 2016.

Électro-mobilité



L'électro-mobilité est la capacité à se déplacer par un moyen de transport utilisant une batterie électrique rechargeable (voiture, camionnette, vélo, cyclomoteur). Afin d'inciter au développement du véhicule électrique, il est nécessaire de développer un service public adéquat en déployant des bornes de recharge. Les enjeux pour le territoire sont les suivants :

- Attractivité économique, pour les flottes de voitures professionnelles,
- Santé et Environnemental, en diminuant les pollutions atmosphérique et sonore,
- Social, en permettant la mobilité de chacun en fonction du mode de déplacement,
- Image dynamique d'un territoire innovant.

Dans le cadre de la stratégie nationale de réduction des gaz à effet de serre¹⁹, le développement des véhicules électriques est devenu un enjeu important. Ce développement est lié à celui d'un réseau d'infrastructures de charge de ces véhicules sur le territoire.

Alors que la Région ainsi que l'ADEME accompagnent les collectivités volontaires, La Porte du Hainaut a réalisé courant 2015 une étude d'opportunité afin de déterminer le nombre de bornes nécessaires sur le territoire. Après cinq mois d'analyse et de concertation, le besoin du territoire a été estimé à 28 bornes. La localisation exacte de ces bornes n'est pas encore déterminée. Des études techniques complémentaires devront être menées en 2016, et le déploiement interviendra courant 2017.

Développer les déplacements à vélo : Schéma directeur cyclable et Véloroutes

Le vélo fait partie de l'identité du territoire. Différentes actions cherchent à favoriser ce mode de déplacement.

Le PDU voté en 2014 intègre le **Schéma directeur cyclable** de l'arrondissement. Afin d'identifier les points durs sur le territoire et de déterminer les priorités à aménager, le SITURV souhaite proposer un **Plan cyclable** courant 2016.

Dans cette attente, La Porte du Hainaut se positionne sur la réalisation d'**itinéraires touristiques cyclables**.

Le premier itinéraire aménagé en 2008 sur l'axe Mortagne/Douai, est dessiné de manière à longer les voies d'eau et à passer dans les ports et haltes à la découverte du patrimoine local. Son tracé favorise également la sécurité du cheminement.

En 2015, un second projet a été lancé : une étude de faisabilité a été réalisée en collaboration avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault et le Parc naturel régional Scarpe-Escout, sur le projet de Véloroute Voie Verte du Paris-Roubaix. Cet axe de 61 km traverse notamment Rosult, Lecelles, Saint-Amand-les-Eaux et Raismes. Il permet de découvrir le patrimoine naturel et architectural du territoire comme le Site minier de Wallers-Arenberg, les pavés de la Trouée d'Arenberg, la Forêt de Saint-Amand/Raismes/Wallers ou encore le Parc de loisirs de La Porte du Hainaut. Un jalonnement du parcours pourrait être envisagé d'ici 2017.

¹⁹ Le Grenelle de l'Environnement a fixé comme objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 (le "Facteur 4"). Cet objectif a été confirmé par la Loi de transition énergétique du 22 juillet 2015.

C. Déplacements générés par la collectivité

Dans le cadre de l'atelier thématique "Mobilité" du bilan des émissions de gaz à effet de serre de La Porte du Hainaut, différentes actions ont été proposées afin d'accompagner le changement des comportements des agents et des habitants de la Communauté d'agglomération dans leurs déplacements.

La CCI Grand Lille et la CCI de région Nord de France, en partenariat avec l'ADEME, le Conseil régional Nord-Pas de Calais, le SMIRT, la DREAL Nord-Pas de Calais, la MEL, la COMUE Lille Nord de France et le Réseau Alliances ont organisé les 21 et 22 septembre la première édition du **Challenge de la Mobilité** Nord-Pas de Calais.

L'objectif a été de proposer, aux organismes soucieux de l'environnement, un évènement-concours ludique qui visait à promouvoir auprès des actifs les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, à valoriser et récompenser les bonnes pratiques des salariés en matière de mobilité et de faire connaître les offres de transport public.

Ainsi, le groupe de travail Mobilité a proposé d'initier La Porte du Hainaut à la démarche pour cette première année.

Afin de motiver les agents et de rendre l'évènement attractif, un quizz de la mobilité a été diffusé, une carte d'organisation pour le covoiturage a été affichée sur les sites de la Communauté d'agglomération et un petit-déjeuner accueillait les participants au challenge.

Vingt-deux agents se sont portés volontaires pour venir au travail autrement que seuls dans leur voiture, et 38 personnes ont répondu au quizz. Après tirage au sort, des lots ont été offerts à certains challengers et un diplôme de "l'Agent Exemplaire" a été remis à tous les participants. Au-delà du défi lancé, le challenge de la mobilité a permis de sensibiliser les agents sur la question des déplacements professionnels.

> Pistes d'action

- À l'échelle du territoire
 - o Modes actifs : établir une politique cyclable pour le territoire, en cohérence avec le SCoT et le PDU.
 - o Électro-mobilité : à partir de l'étude réalisée en 2015, engager le bornage du territoire (en 2017).
 - o Covoiturage : implanter des aires de covoiturage.
- En interne
 - o Lancer un diagnostic déplacements internes (en lien avec le plan d'action du Bilan Carbone®).
 - o Envisager un test sur un véhicule électrique.

Synthèse sur les déplacements

L'organisation des déplacements est une des clefs d'un fonctionnement durable du territoire. Dans le contexte de périurbanisation que connaît La Porte du Hainaut, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un outil efficace pour mettre en œuvre à moyen terme une politique de déplacements cohérente avec les objectifs du SCoT.

Indicateur

Nombre de véhicules électriques et hybrides sur le territoire : 147 en 2014 (dont 77 électriques)

Gestion des déchets

La Communauté d'agglomération assure la collecte des déchets mais pas leur traitement qui est réalisé par le SIAVED²⁰. Les déchetteries sont également gérées par le SIAVED.

Production de déchets ménagers

En moyenne en 2014, 418 kg de déchets par an par habitant ont été collectés en porte-à-porte et en bennes d'apport volontaire (verre) et 218 kg en déchetterie soit au total 636 kg de déchets par an et par habitant (hors déchets verts).

Un suivi des déchets collectés sur l'ensemble du territoire est réalisé par le Service Gestion des Déchets Ménagers dans son « *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* ».

Pour la collecte des ordures ménagères, le tonnage collecté a baissé de 6 % depuis sept ans, passant de 49 515 tonnes en 2008 à 47 013 tonnes en 2014.

Le Programme Boréal²¹, mis en œuvre par le SIAVED, comporte des actions qui permettent de réduire les volumes collectés en sensibilisant les habitants sur différentes pratiques comme le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les encombrants, le changement des comportements d'achat ou la consigne du verre.

Collecte sélective, tri et recyclage

La collecte sélective se fait en partie par une tournée dédiée²² et en partie par apport volontaire, sur des points de collecte pour le verre. Pour l'habitat collectif, des colonnes enterrées ont été mises en place depuis 2 ans à Denain, Saint-Amand-les-Eaux et Wavrechain-sous-Denain.

Mais le niveau de refus est important (> 30 %) sur quelques communes et la performance globale continue de régresser en 2014, surtout pour les emballages légers. L'explication de cette situation est sans doute à rechercher dans un manque de communication de proximité.

Traitement des déchets



Le traitement des déchets est donc réalisé par le SIAVED. L'usine d'incinération de Douchy-les-Mines assure une valorisation énergétique des déchets : le rendement énergétique est de 60 %.²³

Après avoir mis en place la production d'électricité en 2005, en 2014 un nouveau réseau de chauffage urbain a été inauguré, alimenté en énergie grâce à la combustion des déchets. Celui-ci alimente 1 500 logements et certains bâtiments publics de la ville de Douchy-les-Mines.

La Communauté d'agglomération envisage de déléguer au SIAVED, à court ou moyen terme, l'ensemble des compétences déchets (collecte et traitement).

²⁰ Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets, dont le siège est à Douchy-les-Mines.

²¹ Ce programme, destiné à changer le comportement des consommateurs, des entreprises et des agents de la fonction publique, comporte 29 actions sur 5 ans. Il est financé à 80 % par l'ADEME.

²² Une collecte tous les 15 jours dans la plupart des communes (39 sur 46), ou hebdomadaire pour les 7 communes de l'ancienne Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe.

²³ L'usine d'incinération de Douchy traite chaque année 88 000 tonnes d'ordures ménagères. L'usine respecte les normes européennes en matière de rejets atmosphériques. Les mâchefers (résidus de l'incinération des ordures ménagères en fond de four dans leur très grande majorité incombustibles) et les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) sont valorisés.

Synthèse sur les déchets

En 2014, la production totale de déchets par habitant (collecte et apport volontaire hors déchets verts) a été de 636 kg.

L'objectif principal est d'améliorer la performance du tri et du recyclage, qui passe évidemment par la sensibilisation des habitants. Le Programme Boréal comporte déjà des actions intéressantes. Le programme d'action du Bilan Carbone® devrait également permettre de renforcer la sensibilisation sur ce sujet.

Indicateur

Poids de déchets / an / habitant : collecte²⁴ + déchetterie (hors déchets verts).

- en 2014, 418 kg (collecte) et 218kg en déchetterie, soit au total 636 kg de déchets par an et par habitant (hors déchets verts).

- en 2013, 415,5 kg (collecte) et 218kg en déchetterie, soit au total 633,5 kg de déchets par an et par habitant (hors déchets verts).



²⁴ Collecte = porte-à-porte et apport volontaire (verre).

Cadre de vie, espaces naturels et biodiversité

Tourisme

La politique touristique de La Porte du Hainaut s'appuie essentiellement sur des espaces naturels de qualité, avec pour objectif d'être un levier pour le développement économique du territoire.

Relevant d'une politique globale d'aménagement du territoire et de Développement durable, la Communauté d'agglomération agit en premier lieu par une politique d'investissements active, sur deux équipements majeurs : le Parc Loisirs et Nature à Raismes et le Port fluvial à Saint-Amand-les-Eaux. En 2015, les investissements ont principalement porté sur des aménagements pour compléter l'offre au sein du Parc (tables et bancs accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), terrains de sport), le port a été doté d'une nouvelle flotte de bateaux électriques et de kayaks.

Au-delà d'une offre ludique, la réhabilitation de ce Parc poursuit directement l'objectif de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité. Ce site, repris dans le projet de Trame verte et bleue communautaire (voir ci-après page 36), inscrit dans la Trame verte et bleue de la Mission Bassin Minier et plus généralement dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), se situe à la lisière de la forêt de Saint-Amand-les-Eaux, Raismes, Wallers et à proximité de nombreux chemins de randonnée.

On notera que le Port fluvial est labellisé « Pavillon Bleu », label qui vient récompenser la bonne gestion environnementale de l'équipement. Outre leur importance touristique, ces équipements contribuent aussi à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, que ce soit d'un point de vue environnemental ou social, puisque l'entrée à ces équipements est gratuite. En 2015, des actions à destination des habitants ont été menées sur la thématique environnementale comme la semaine du nettoyage, la création d'éco-événements et la découverte de la faune aux abords des écluses grâce à la mise en place d'une signalétique.

La qualité du terroir et des paysages, l'excellente desserte et la proximité de la Belgique et de la mer du Nord, assurent une fréquentation touristique qui prend une forme très différente selon les communes.

Pour développer le tourisme, La Porte du Hainaut a créé un office de tourisme intercommunal. Celui-ci assure la promotion du territoire, en mettant notamment l'accent sur les espaces naturels préservés et aménagés dans le Parc naturel régional, mais aussi sur le patrimoine industriel et le passé minier (animations et visites guidées du site de Wallers-Arenberg), le thermalisme (Saint-Amand), le tourisme fluvial, le tourisme équestre, le tourisme d'affaires...



La Porte du Hainaut propose également de nombreuses animations afin de mettre en lien le tourisme et le Développement durable, autour d'acteurs privilégiés comme le Parc naturel régional.

Le **tourisme à vélo**, thème en réflexion au niveau régional (cf page 31 le paragraphe sur les déplacements à vélo), est l'une des pistes de développement touristique et économique. Le vélo fait en effet partie intégrante de l'identité du territoire, y compris dans une dimension transfrontalière, avec le passage du Tour de France en 2010 et 2014, et les 4 jours de Dunkerque. On peut citer la trouée d'Arenberg, le secteur pavé le plus renommé du célèbre Paris-Roubaix !

Un autre axe du développement touristique du territoire porte sur la **création d'hébergements touristiques**. L'Agglomération agit en complément des aides apportées par le Département : sur le cahier des charges



précis défini par le Département, la Communauté d'agglomération apporte 20 % complémentaires en plus des 30 % financés par le Département, ce qui porte la subvention totale à 50 %²⁵.

> Pistes d'action

- Définir un schéma directeur de développement touristique, visant à établir une stratégie touristique à long terme.
- Envisager la réfection de la liaison ferroviaire Wallers/Denain, liée à la labellisation « Patrimoine mondial de l'Unesco ».

Requalification écologique de la Scarpe

La Communauté d'agglomération a lancé un projet ambitieux qui porte sur la requalification écologique de la Scarpe sur 16 kilomètres. Ce cours d'eau, qui traverse sept communes du nord du territoire de La Porte du Hainaut, de Hasnon à Mortagne-du-Nord, a été impacté par les activités industrielles passées. Le projet est coporté par le SMAHVSBE²⁶, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Nord-Artois-Picardie et de l'Europe²⁷, en partenariat avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

L'objectif est d'atteindre le bon état écologique de la rivière, y compris sur ses affluents, conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau (2000/60/CE), tout en conciliant les autres usages de la voie d'eau.

En 2015, les principaux travaux ont été achevés. Ils portaient notamment sur :

- la continuité écologique et la bonne gestion sédimentaire,
- la qualité des fonctionnalités hydrauliques et écologiques, notamment pour la vie aquatique,
- le dragage de tout le linéaire (soit 16 km),
- la préservation de la biodiversité,
- la navigabilité du cours d'eau.

Le dragage de la Scarpe, y compris le port²⁸, a permis de débarrasser le lit des sédiments qui se sont accumulés au fil du temps. Les frayères sont ainsi reconstituées et des rivières de contournement ont été réalisées (notamment pour faciliter le passage des écluses par les poissons), permettant la reconnexion des fonctions hydrauliques sur le territoire de La Porte du Hainaut.

En référence



> Pistes d'action

- Volet Information et sensibilisation : mettre en place des panneaux pédagogiques pour expliquer les objectifs des travaux et le rôle des frayères en particulier.
- Volet usages : permettre l'accès des habitants au chemin de halage (piétons et cycles : Véloroute Voie verte Mortagne/Douai), navigation de plaisance.
- Signature de la convention avec la Fédération de pêche et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut. Elle devra notamment permettre de contrôler et maintenir la qualité des eaux et les équilibres écologiques.

²⁵ Les pourcentages s'appliquent au plafond défini par le Département. L'instruction du dossier est assurée par le Département.

²⁶ Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut.

²⁷ L'Agence de l'eau et l'Europe assurent jusqu'à 80 % du financement des aménagements les plus importants.

²⁸ Le dragage se fait par pelle mécanique sur ponton et les sédiments sont transportés par barges, ce qui permet de diminuer le bilan carbone de l'opération et de limiter le trafic des poids lourds.

La Trame verte et bleue

La démarche d'élaboration du schéma de Trame verte et bleue vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, communiquer, s'alimenter, se reproduire, se reposer dans des conditions non fragmentées.

L'étude Trame verte et bleue de La Porte du Hainaut définira le projet environnemental pour la protection de la biodiversité en répondant à l'urgence, qui est de préserver les espèces, tout en prenant en compte les domaines d'activité du territoire qu'ils soient économique, touristique, etc.

En 2015 a été co-élaborée la définition de la stratégie territoriale avec trois grands axes :

- Gouvernance et information (*Communiquer, sensibiliser, valoriser les milieux naturels et les pratiques en faveur de la biodiversité*),
- Solidarité biodiversité (*Préserver, conforter et gérer les milieux naturels en zones urbaines et rurales*),
- Préservation, restauration et création de réservoirs de biodiversité et de corridors biologiques (*Améliorer, valoriser et créer une armature écologique*).

En parallèle, des ateliers cartographiques avec les partenaires institutionnels (Région, Département, Parc naturel, SAGE, Chambre d'agriculture...), les municipalités et les agriculteurs ont permis d'identifier des corridors biologiques.

En 2016, débutera la co-construction du programme d'action avec l'ensemble des parties prenantes.



En référence



Gestion différenciée des espaces naturels

Dans le cadre du programme du Plan Climat Territorial de La Porte du Hainaut et du Parc naturel Scarpe-Escout, nous retrouvons dans le champ d'action de la préservation de la Biodiversité, l'objectif d'inciter, d'accompagner et de pratiquer la gestion différenciée sur l'ensemble du territoire.

La gestion différenciée reste une orientation élémentaire et efficace pour les collectivités. L'action a pour objectif commun de protéger les ressources naturelles (Eau / Terre / Biodiversité / Santé publique).

Pour l'année 2015, La Porte du Hainaut et ses partenaires ont mis en place un **"Atelier-formation" sur le fleurissement alternatif** et plus précisément sur la connaissance et la gestion des végétaux indigènes.

Cet Atelier-formation de trois jours a été réalisé par un bureau d'études en mai 2015 à Trith-Saint-Léger. Au total **20 agents**, issus de **12 communes** du territoire de La Porte du Hainaut, ont participé à cette formation. Le partenariat avec le PNR Scarpe-Escout et la mutualisation des inscriptions permet d'effectuer des sessions de proximité.

L'objectif est de pouvoir former un maximum d'agents aux bonnes pratiques de fleurissement dans les communes :

- Anticiper la nouvelle réglementation applicable au 1^{er} janvier 2017.
- Favoriser une approche collective autour du zéro phyto.
- Former et responsabiliser les agents techniques.
- Entreprendre la démarche pour le fauchage raisonné.
- Concilier les impératifs de sécurité, de biodiversité et d'économie.
- Réussir à diversifier les espaces et les espèces pour augmenter la biodiversité.

La gestion différenciée reste une démarche progressive qui permet d'allier les bonnes pratiques des collectivités et de les partager avec l'ensemble des habitants et jardiniers amateurs du territoire.

En référence



Actions de reboisement

Le Nord-Pas de Calais est une des régions de France les plus agricoles et les plus marquées par l'artificialisation des surfaces. Son taux de boisement – heureusement en progression – reste toutefois l'un des plus bas de l'Hexagone. C'est pourquoi La Porte du Hainaut est impliquée, directement ou en soutien indirect, dans plusieurs opérations de plantations d'arbres et plantes d'origine locale :

- le programme **Plantons dans nos communes** prolonge l'opération 5 000 arbres, menée avec succès en 2011-2012.



Pour améliorer le cadre de vie, renforcer la biodiversité, préserver les ressources et les paysages, la Communauté d'agglomération propose à l'ensemble des 46 communes de son territoire de mutualiser les projets de plantations et d'établir une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers adaptés à la région²⁹.

Le but est d'atteindre 100 000 arbres plantés en 2020. Cette intention entre dans les objectifs du Plan Climat Territorial et du schéma de Trame verte et bleue de La Porte du Hainaut. Accompagnée dans la démarche par les Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et le Parc naturel régional Scarpe-Escout, l'opération connaît un vif succès.



Pourquoi ? Pour lutter contre le réchauffement climatique, pour faire entrer la nature en ville, pour améliorer le cadre de vie, pour préparer l'avenir du patrimoine arboré du territoire, pour préserver nos paysages, pour protéger la santé publique, pour permettre d'établir et garantir les continuités écologiques.

La cérémonie de remise des plants a eu lieu le 25 novembre 2015.

- La Porte du Hainaut participe à l'action **Plantons le décor**.



Cette opération, menée à l'échelle de la région Nord-Pas de Calais, est cette fois destinée aux particuliers. L'objectif est d'inciter et encourager les habitants du territoire à la préservation de la biodiversité et à la protection de nos paysages.

La diffusion de l'information par l'intermédiaire de la brochure « *Plantons Le Décor* » permet aux habitants de commander des essences d'arbres et d'arbustes indigènes à notre territoire à des prix abordables.

Les Espaces Naturels Régionaux (ENRx) sont à l'initiative de ce projet au niveau régional et le Parc naturel régional Scarpe-Escout assure l'enregistrement et la distribution sur ces deux territoires.

²⁹ L'édition 2015 a réuni 28 communes sur le territoire de La Porte du Hainaut. 10 291 plants ont été commandés (10 102 arbres et 189 fruitiers), pour un coût de 36 612 € HT. Au total, depuis 2011, 40 484 arbres ont été plantés : 7 608 en 2014, 7 766 en 2013, 6 352 en 2012, 8 467 en 2011.



La distribution des végétaux s'est réalisée le samedi 21 février 2015 sur le site du Parc de Loisirs et Nature de La Porte du Hainaut à Raismes, où une centaine de personnes est venue retirer leurs commandes.

N.B. La Communauté d'agglomération poursuit de nombreuses actions pour sensibiliser et informer le grand public sur les enjeux de la préservation de la biodiversité : voir pages 38 et 39.

> Pistes d'action

- Trame verte et bleue : construire le programme d'action.
- Gestion différenciée : élargir ce mode de pratique.
- Programme *Plantons dans nos communes* : intensifier les actions pour atteindre 100 000 arbres plantés en 2020.

Synthèse sur les espaces naturels et la biodiversité

Le schéma de Trame verte et bleue est une action ambitieuse qui donne à la biodiversité toute son importance dans l'aménagement du territoire en intégrant dans son élaboration et dans sa mise en œuvre toutes les composantes actives locales (Communes, services de l'État, Parc naturel régional, Mission Bassin Minier, Chambre d'agriculture et agriculteurs, Voies Navigables de France, etc.).

Indicateurs ³⁰

Programme "Plantons dans nos communes"

Nombre d'arbres plantés : 10 291 en 2015 (7 608 en 2014).

Gestion différenciée

Nombre d'agents formés : 20 en 2015 (25 en 2014).

³⁰ D'autres indicateurs sur la requalification de la Scarpe pourront être suivis à partir de mars 2016 : ré-empoissonnement (brochet) et qualité des eaux.

Élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

Gestion des projets et transversalité

En 2015, les services de la Communauté d'agglomération sont organisés en huit pôles :

- Développement économique et emploi
- Finances et contrôle de gestion
- Aménagement du territoire
- Ingénierie et patrimoine
- Vie institutionnelle et juridique
- Ressources humaines
- Services à la population
- Communication

C'est à l'intérieur de chacun des pôles que les projets et la mise en œuvre des politiques sont suivis.

Les grands projets, comme par exemple la réhabilitation du Site minier de Wallers-Arenberg, peuvent faire l'objet d'une organisation particulière.

Fonctionnement de la collectivité

Les attributions du Conseil communautaire, du Président et du Bureau sont organisées conformément au code général des collectivités territoriales.

Organes de décision

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la collectivité, dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

Le Président, élu par le Conseil communautaire, prépare et exécute les délibérations du Conseil communautaire. Il est assisté par 15 Vice-présidents, élus par le Conseil communautaire parmi ses membres, à qui le Président délègue une partie de ses fonctions dans des domaines spécifiques.

Le Bureau communautaire, composé du Président, des 15 Vice-présidents et de tous les Maires des communes, reçoit délégation du Conseil communautaire dans certains domaines.

Le Président et le Bureau peuvent recevoir une délégation du Conseil communautaire. Les délégations permettent de faciliter le processus de décision, mais le Conseil communautaire conserve évidemment ses prérogatives d'organe délibérant.

Le Président et les 15 Vice-présidents composent l'Exécutif de la Communauté d'agglomération.

D'un point de vue budgétaire et financier, le Président est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Commissions

Les commissions thématiques sont composées d'élus communautaires. Elles ont pour fonction de préparer les décisions du Conseil communautaire. Elles participent à l'instruction des dossiers et émettent des avis. Elles sont sources de propositions.

15 commissions thématiques ont été mises en place :

1. Habitat, logement, rénovation urbaine
2. Finances, budget, solidarité communautaire
3. Emploi, économie sociale et solidaire
4. Développement durable, environnement, déchets et transition énergétique
5. Prévention, santé / bien-être
6. Tourisme
7. Ruralité, agriculture
8. Culture
9. Image de marque et communication
10. Aménagement du territoire et transports
11. Développement économique
12. Patrimoine et Unesco
13. Innovation, recherche, nouvelles technologies et numérique
14. Politique de la Ville, cohésion sociale
15. Activités sportives

Chaque commission est présidée par un Président (les présidents de commission sont distincts des Vice-présidents de la Communauté d'agglomération).

Suivi des projets

Les Commissions participent à l'élaboration des projets et des actions de La Porte du Hainaut.

Elles se réunissent plusieurs fois par an avant chaque réunion du Conseil communautaire.

Ces commissions permettent de suivre l'avancement des projets et actions, de débattre sur les questions soulevées et de soumettre pour avis les délibérations proposées au Conseil communautaire.

Participent aux commissions, le chef de service concerné et éventuellement le chef de projet, le Directeur Général des Services et le directeur de pôle. Lors de la préparation du débat d'orientation budgétaire par la commission Finances, les directeurs de pôle peuvent être associés.

Partenariats avec d'autres collectivités

La Communauté d'agglomération a évidemment des relations suivies avec l'ensemble des acteurs institutionnels : Région, Département, Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Chambres consulaires...

Transversalité, gestion de projets

Le travail entre les services est organisé à travers le processus de gestion de projet qui vient d'être évoqué, mais aussi lors de la réunion du Comité de direction générale, qui a lieu chaque semaine, le lundi matin.

Cette réunion rassemble le Directeur Général des Services et les directeurs de pôles. C'est une réunion assez rapide (1 h 30 à 2 heures), essentiellement consacrée aux faits importants, aux échéances, à la coordination des agendas.

L'examen de fond des dossiers est plutôt évoqué au cours d'une **réunion de pôle** entre la direction générale des services et la direction responsable de chaque pôle.

Un **tableau de bord** a été mis en place pour chaque pôle. Outil de dialogue entre la direction générale des services et la direction responsable de chacun des pôles, il permet également un suivi de l'avancement de chaque dossier ou action.

Travail budgétaire

Le budget est voté au plus tard le 15 avril de chaque année.

Ce vote s'appuie sur un travail de préparation qui mobilise les élus et les services, travail qui commence généralement à la rentrée de septembre.

Chaque pôle fait un point sur les projets en cours et définit son budget.

La Direction des finances fait la synthèse des besoins des différents pôles et élabore le budget.

La commission Finances prépare le débat d'orientation budgétaire, qui donnera lieu à un vote du Conseil communautaire.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du Conseil communautaire les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'exécution du budget fait l'objet d'un suivi trimestriel. Ce suivi est assuré par la direction des Finances

Ce tableau de bord, construit à partir des données budgétaires, fait un point sur l'engagement du budget et les montants réalisés, avec éventuellement un zoom détaillé sur les projets les plus importants.

Pilotage, reporting et évaluation

Les grands projets définis dans le Projet de territoire font donc l'objet du suivi qui vient d'être évoqué.

Le pilotage est également assuré par un point régulier de chaque pôle avec la direction générale des services à partir des tableaux de bord de suivi des différents projets.

L'évaluation des politiques publiques est assurée à travers l'établissement du rapport d'activité annuel. Le suivi budgétaire est également un outil d'évaluation.

Formation des agents

En 2015, les agents de la Communauté d'agglomération ont bénéficié de **399 jours de formation**. En 2014, le volume des formations avait été de 384,5 jours.

Responsabilisation des citoyens, information, relations avec les parties prenantes

Dans ce domaine, la Communauté d'agglomération a un objectif ambitieux, qui va au-delà de la simple sensibilisation : il s'agit d'amener le plus grand nombre possible de citoyens à s'impliquer réellement dans le Développement durable.

Plus que de sensibilisation, on parlera donc de responsabilisation. L'objectif est de provoquer une prise de conscience des citoyens sur l'articulation entre l'action de la collectivité et les choix individuels de chaque habitant.

Éducation à l'environnement et au Développement durable

La Porte du Hainaut mène une politique active en matière d'éducation à l'environnement et au Développement durable depuis 12 ans.

En référence



Pour La Porte du Hainaut, cette éducation à l'environnement et au Développement durable doit avoir un contenu pratique, directement relié aux politiques menées : l'objectif est de favoriser le dialogue entre usagers, propriétaires, gestionnaires, élus, spécialistes et scientifiques... afin de préparer la mise en œuvre des actions : Trame verte et bleue, Plan Climat Territorial...

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut décline l'EEDD en actions, événements et outils.

Des événements : les Journées Communautaires de l'Eau³¹ (JCE).

Des actions : le Centre d'Initiation à l'Environnement estival sur le site de la Grise Chemise³², l'accompagnement des écoles dans leur projet EEDD³³.

Des outils : l'Ec'eau bus, la Maison des éco-astuces, le calendrier éco-citoyen.

Au total, depuis 2002, ce sont **plus de 64 250 participants** qui ont été touchés à travers les différentes actions.

Pistes d'action

Poursuivre cette politique d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dans le cadre du Pacte territorial.

Mettre en place de nouveaux indicateurs d'évaluation qualitatifs et quantitatifs.

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement s'inscrit comme un outil de démocratie participative, depuis plus de dix ans, dont la mission consiste à éclairer les choix de politique dans les grands enjeux qui concernent l'avenir de l'Agglomération et des citoyens.

Il a été mis en place en novembre 2003, renouvelé en 2008 puis en 2015. Il réunit une cinquantaine de membres représentant le monde économique, le tissu associatif, les institutions...

Issus d'horizons très divers, ses membres peuvent échanger librement, débattre, porter la parole des citoyens et surtout contribuer au développement du territoire en apportant leurs propositions et leurs réflexions aux élus de La Porte du Hainaut. Le Bureau du Conseil de développement se réunit à peu près une fois par mois.

Plusieurs commissions existent, « Développement économique », « Jeunesse », « Attractivité du territoire ». Une Commission « Eau - Plan climat » a également été créée. Tout comme les autres commissions, elle est très active et est ouverte à toutes idées et initiatives.

³¹ Bilan 2015 : 226 personnes en tout public et 367 visiteurs dans le cadre scolaire (11 classes de 7 écoles).

³² Qui a accueilli au total 509 enfants et 60 accompagnateurs.

³³ Pour l'année scolaire 2014/2015, La Porte du Hainaut a accompagné 79 classes, réparties dans 27 écoles élémentaires et maternelles.

Quelques actions récentes du Conseil de Développement :

- Réunions décentralisées de la Commission Eau - Plan climat dans plusieurs communes
- Témoignages sur les bonnes pratiques : sensibilisation à l'environnement, récupération des déchets, économies d'eau et d'énergie, réduction des produits phytosanitaires, sensibilisation de la population au respect de la nature, reboisement et valorisation des cours d'eau...
- Actions sur la thématique santé avec le service Jeunesse Sport Culture de la Communauté d'agglomération.
- Des évènements en lien avec les entreprises sont également menés en concertation avec le service Développement économique de La Porte du Hainaut (business dating, petits déjeuners thématiques).
- En 2015, le Conseil de développement a décidé de lancer la soirée des Faiseux du Hainaut. Des films courts présentent des portraits de petits entrepreneurs (artisans, boulangers, TPE...), afin de mettre en évidence leur esprit d'entreprise, leurs difficultés, leur volonté de continuer. Ces films seront présentés au public ciblé, les jeunes, au cours d'une soirée, afin de promouvoir l'entrepreneuriat et la prise de responsabilité.
- 130 lycéens français et belges ont participé au camp de l'innovation transfrontalier, avec comme thématique l'alimentation durable et les circuits courts. Objectif : faire découvrir à ces lycéens, au travers d'un challenge, les grandes étapes qui jalonnent un projet de création d'entreprise³⁴.
- Depuis plus de cinq ans, le Conseil de Développement anime des "débat jeunes" dans les collèges et lycées de La Porte du Hainaut, afin de mener une démarche de démocratie participative visant à recueillir le sentiment des jeunes sur leur avenir, l'emploi, la politique, la famille, le Développement durable... Près de 1 000 jeunes ont ainsi pu s'exprimer.

Les travaux du Conseil de développement sont repris dans des articles de presse, dans le magazine « Horizons » de La Porte du Hainaut, différents supports papiers et vidéos existent.

La Soirée des Entreprenants du Hainaut

Elle se déroule chaque année depuis 2012 au Théâtre des Forges à Trith-Saint-Léger.

Lancée à l'initiative du Conseil de Développement, elle a pour but de :

- valoriser et diffuser les démarches innovantes ou les nouvelles pratiques mises en place pour faire avancer le territoire (associations, professionnels...) ;
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire dans tous les domaines (économie, culture, citoyenneté, environnement, sport) ;
- donner l'envie d'entreprendre, à tous et notamment aux jeunes, et alimenter l'optimisme !

Cette soirée connaît un vif succès et doit être pérennisée et davantage médiatisée.

Cette année lors de la « Soirée des Entreprenants », l'un des dossiers retenus a été la présentation de « Arenberg Creative Mine » sur le Site minier de Wallers-Arenberg, projet porté par La Porte du Hainaut.

Une soirée des « jeunes entreprenants » en lien avec la commission jeunesse est envisageable pour 2016 ou 2017, l'objectif est de mettre en avant la jeunesse et son avenir.

³⁴ Cette initiative du Conseil de Développement de La Porte du Hainaut associe différents partenaires transfrontaliers : le Conseil de Développement du Douaisis, le Conseil de Développement de la Wallonie-Picarde, le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, la Province du Hainaut : établissement de Tournai et Ath, l'Académie de Lille (formation générale) et l'enseignement public agricole.

Information et concertation

L'information porte sur les projets d'aménagement et sur toute question qui peut avoir une incidence sur la vie quotidienne des habitants. Elle est évidemment relayée par le journal de la Communauté d'agglomération, *Horizons*, sur le site Internet et sur tout document relatif aux actions, voire sur les panneaux électroniques d'information. Certaines actions font aussi l'objet de relations presse spécifiques.

Avec les **associations**, les contacts sont plutôt de la responsabilité des communes. Cependant, des partenariats peuvent se nouer sur des projets qui sont de la compétence de l'Agglomération. C'est par exemple le cas dans le cadre du projet « Arenberg Creative Mine » de Wallers-Arenberg.

Communication

De nombreuses actions liées au Développement durable sont initiées dans différents services de la Communauté d'agglomération et sont accompagnées par le service Communication : participation à l'élaboration du calendrier éco-citoyen, relations presse liées à certains événements (Plantons dans nos communes, Journées Communautaires de l'Eau, requalification écologique de la Scarpe...) et/ou articles (petit-déjeuner de l'agence de développement sur la transition énergétique, Espace Info Énergie, gestion des déchets, articles liés aux nouvelles niches, comme la méthanisation...).

Si l'écrit reste important (mensuel, plaquettes...), des alternatives dématérialisées (panneaux d'information, sites Internet, invitations mail...) ont été mises en place, des stratégies opérées (passage de publications trimestrielles à semestrielles, voire annuelles) et les quantités imprimées réduites. Une attention particulière est portée sur le choix des papiers utilisés (recyclés ou respectueux des normes environnementales). Ce choix relève d'une réelle volonté politique.

> Pistes d'action

- Développer la communication sur les actions de Développement durable et d'éducation à l'environnement par la mise en place d'un dossier spécifique dans le mensuel « Horizons ».
- Adopter une communication structurée vers les partenaires et la presse spécialisée.
- Proposer une communication interne sur les actions entreprises par La Porte du Hainaut et les bons gestes des agents.

Synthèse sur les politiques publiques

L'organisation des services en Pôles assure un suivi efficace des actions.

La politique d'éducation à l'environnement et au Développement durable est active, avec notamment les animations estivales de la Grise Chemise et les Journées Communautaires de l'Eau.

Enfin, l'information est un élément essentiel d'appropriation des actions communautaires par les habitants, relayées notamment par le Conseil de Développement de La Porte du Hainaut, le magazine « Horizons », le site Internet et les différentes publications de La Porte du Hainaut.

Indicateur

En 2015, les agents de la Communauté d'agglomération ont bénéficié de 399 jours de formation. En 2014, le volume des formations avait été de 384,5 jours.

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a été accompagnée dans l'élaboration de ce rapport par le Cabinet Lamy Environnement, cabinet de conseil en environnement et en Développement durable.



Cabinet Lamy Environnement

8, Place Bellecour 69002 Lyon

www.lamy-environnement.com

Tél. : +33 (0)4 78 62 67 10

contact@lamy-environnement.com

Site minier de Wallers-Arenberg - Rue Michel-Rondet - BP 59

59135 WALLERS-ARENBERG

Téléphone : 03.27.09.00.93

Fax : 03.27.21.09.03

www.agglo-porteduhainaut.fr

contact@agglo-porteduhainaut.fr